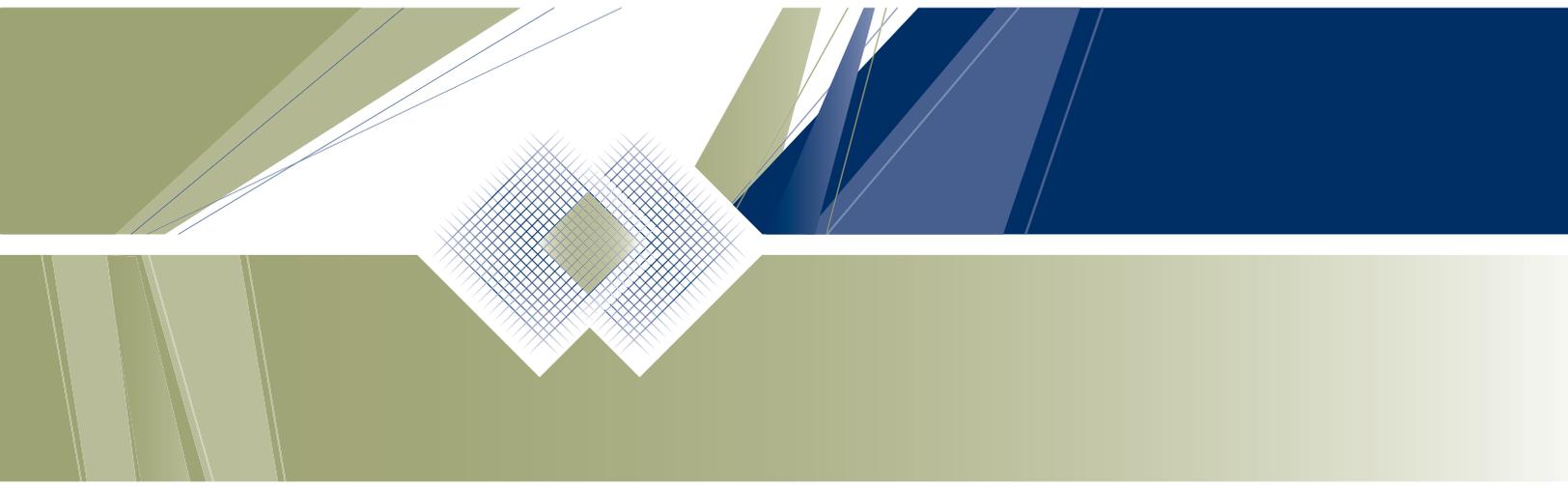




Commissariat
aux langues
officielles

Office of the
Commissioner of
Official Languages

Le rôle des organismes fédéraux de financement de la recherche du Canada dans la promotion des langues officielles



Janvier 2008

Préparé pour

Le Commissariat aux langues officielles
344, rue Slater, 3^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0T8

Présenté par

Kelly Sears Consulting Group

Kenneth-Roy Bonin,
Associé principal

Michael Kelly,
Directeur général

Pour communiquer avec le Commissariat aux langues officielles
ou pour obtenir un exemplaire en média substitut,
composez sans frais le 1-877-996-6368.
www.languesofficielles.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2007
N° de cat. : SF31-93/2007
ISBN : 978-0-662-05337-8
OCOL-CLO PP18-01-2008

Sommaire

Introduction

Le Commissariat aux langues officielles a entrepris la présente étude dans le but :

- d'aider les organismes fédéraux de financement de la recherche à s'acquitter de leurs responsabilités en vertu des dispositions récemment révisées de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*;
- d'examiner, dans le cadre des processus de demande de subvention, la réalité des chercheurs dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), en particulier ceux qui travaillent dans des universités francophones ou bilingues à l'extérieur du Québec ainsi que de ceux qui étudient la dualité linguistique, et de faire rapport de tout obstacle auquel ils se heurtent;
- de dresser un inventaire des initiatives réalisées par les organismes fédéraux de financement de la recherche et de dégager les pratiques exemplaires;
- de présenter des recommandations et de proposer des solutions pouvant aider les organismes fédéraux de financement de la recherche à raffermir leurs programmes de soutien à la recherche, à promouvoir la dualité linguistique et à encourager la recherche en langue française en général.

En vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, toutes les institutions fédérales doivent prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le présent rapport fait état des mesures adoptées par les organismes fédéraux de financement de la recherche pour encourager la recherche en général dans les CLOSM, et la recherche sur des sujets liés au développement de ces collectivités, ainsi que sur la promotion de la dualité linguistique.

Méthodologie

Les données ont été recueillies grâce à diverses techniques de collecte :

- une analyse documentaire approfondie;
- des entrevues téléphoniques auprès de 40 chercheurs universitaires, dont 38 provenaient d'universités de langue officielle minoritaire (anglophones au Québec, et francophones ou bilingues ailleurs au Canada), alors que les deux derniers travaillaient dans des universités de langue officielle majoritaire;
- des entrevues en personne avec 20 représentants des organismes de financement.
- un forum de discussion d'une journée à Ottawa en novembre 2006, au cours duquel des représentants des organismes fédéraux de financement de la recherche et des chercheurs universitaires ont discuté des pratiques des organismes de financement fédéraux et des perceptions des chercheurs quant aux obstacles à l'accès au financement.

Obstacles

Les chercheurs qui travaillent dans les établissements des CLOSM ou qui se penchent sur des questions liées aux langues officielles doivent, dans leur quête de financement, surmonter de nombreux obstacles, dont les suivants :

- leur manque de connaissances de l'éventail complet des sources de financement du gouvernement fédéral;
- la prédominance de l'anglais comme langue de publication de la recherche, particulièrement dans le domaine des sciences naturelles;
- les compétences linguistiques des examinateurs qui évaluent des projets de recherche rédigés dans leur langue seconde;
- la faible priorité accordée à la recherche sur les CLOSM ou sur la dualité linguistique;

- la faiblesse de l'infrastructure de recherche dans les petites universités bilingues et francophones minoritaires ou l'absence d'une telle infrastructure;
- les normes d'évaluation des organismes fédéraux de financement de la recherche qui ne prennent pas en compte la réalité particulière des établissements des CLOSM;
- le fait que ces chercheurs soient relativement isolés (sur le plan physique et intellectuel) de pairs qui partagent des intérêts similaires en recherche;
- la complexité et la variabilité des procédures de demande d'un organisme à l'autre, et la perception d'avoir très peu de chances d'obtenir une subvention de recherche lors des concours annuels;
- la perception que les concours organisés pour attribuer les subventions favorisent les grandes universités de langue officielle majoritaire.
- le renforcement de la capacité des organismes de financement de la recherche à servir les CLOSM dans leur langue officielle, surtout en ce qui touche les compétences linguistiques des membres des comités d'examen par les pairs;
- les stratégies de financement de la recherche que les organismes élaborent en ciblant les petits établissements en vue de développer une infrastructure de recherche, d'accroître la capacité de recherche et de favoriser un appui accru aux petites universités bilingues et de langue officielle minoritaire. On a insisté sur le réseautage entre les chercheurs des CLOSM, la création de centres de recherche et la rationalisation des procédures administratives;
- l'engagement des établissements à intégrer les CLOSM et la dualité linguistique dans leurs plans de recherche et à y accorder plus d'importance. L'une des recommandations formulées vise expressément la création et le financement de chaires de recherche liées aux langues officielles;

Pratiques exemplaires

Certaines pratiques instaurées par des organismes fédéraux de financement de la recherche se révèlent prometteuses pour surmonter ces obstacles. L'échange productif d'expériences entre les chercheurs et les représentants des organismes de financement a porté sur plusieurs questions pertinentes et a permis d'en soulever d'autres. Les discussions sur les pratiques exemplaires ont abordé les thèmes suivants :

- la promotion et la diffusion actives, par les organismes, de renseignements sur les programmes de financement et de recherche offerts aux CLOSM, à leurs établissements et à leurs chercheurs engagés dans des dossiers liés aux langues officielles;
- les programmes destinés aux chercheurs et aux institutions des CLOSM (sans égard à la discipline ni au sujet de la recherche);
- les programmes et le financement pour la recherche sur des questions liées aux CLOSM et à la dualité linguistique;
- des activités de suivi visant à connaître l'ampleur du soutien à la recherche accordé aux études, aux établissements et aux chercheurs des CLOSM. Ces activités nécessiteront que les organismes changent la manière dont ils établissent leurs rapports statistiques, un changement qui mettra à contribution Statistique Canada, l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC).

Conclusion

Les chercheurs et les représentants des organismes fédéraux de financement de la recherche ont volontiers suggéré plusieurs idées et améliorations afin de surmonter les obstacles que doivent affronter les chercheurs des CLOSM dans leur quête de financement. Cette collaboration constitue un excellent point de départ afin de trouver des moyens novateurs pour encourager la recherche par les membres des CLOSM ainsi que la recherche sur la dualité linguistique.

Recommandations

À partir des résultats de la présente étude, le commissaire aux langues officielles formule neuf recommandations, dont huit sont adressées aux organismes fédéraux de financement de la recherche et une au Programme des chaires de recherche du Canada. Les recommandations à l'intention des organismes de financement sont les suivantes :

- élaborer une stratégie pour faire la promotion des différents types de programmes de recherche offerts;
- veiller à ce que l'évaluation soit adéquate dans les deux langues officielles;
- établir un mécanisme de financement particulier à l'intention des petites universités bilingues et de langue officielle en situation minoritaire en vue de leur permettre de soutenir les capacités de recherche des professeurs et des étudiants et de fournir l'assistance administrative nécessaire;
- réserver une enveloppe budgétaire pour encourager les petites universités de langue officielle en situation minoritaire à créer des centres de recherche et accroître leur capacité de conclure des partenariats et de travailler en réseau;

- continuer à simplifier leurs processus de demande de financement en consultation avec les chercheurs universitaires;
- mettre en place un mécanisme afin que les membres des comités d'examen par les pairs connaissent et comprennent mieux la réalité particulière des chercheurs dans les petites universités de langue officielle en situation minoritaire ainsi que les obstacles auxquels ils se heurtent;
- prévoir un financement stable réservé à la recherche sur des questions liées aux langues officielles et en diffuser les résultats;
- tenir des données non regroupées sur les fonds versés aux établissements de langue officielle en situation minoritaire et à la recherche sur des questions liées aux langues officielles.

Le commissaire aux langues officielles recommande également que le Programme des chaires de recherche du Canada invite les universités à :

- créer et financer des chaires vouées à la recherche sur des questions liées aux langues officielles.

Table des matières

1. Introduction	9
1.1 Contexte législatif	9
1.2 Objectifs de l'étude	10
1.3 Méthodologie	10
1.3.1 Chercheurs	10
1.3.2 Organismes fédéraux de financement de la recherche	12
1.3.3 Analyse de la documentation	13
1.3.4 Forum de discussion	13
1.4 Remarques	14
2. Chercheurs des CLOSM : obstacles perçus	15
2.1 Questions étudiées	15
2.2 Connaissance et expérience	15
2.3 Obstacles perçus par les chercheurs	16
2.3.1 Connaissance limitée du financement disponible	16
2.3.2 Langue de publication	17
2.3.3 Compétences linguistiques des membres des comités d'examen par les pairs	17
2.3.4 Faible importance accordée aux questions liées aux langues officielles	18
2.3.5 Manque de soutien des établissements	19
2.3.6 Manque d'appréciation de la réalité des chercheurs des établissements des communautés de langue officielle en situation minoritaire	20
2.3.7 Isolement physique et intellectuel	21
2.3.8 Caractère complexe et variable des processus de demande de financement	22
2.3.9 Parti pris pour les grandes universités de langue officielle en situation majoritaire	22
2.4 État de la recherche sur des questions liées aux langues officielles	23
3. Ministères et organismes fédéraux de financement de la recherche : pratiques et processus	24
3.1 Principaux intervenants	24
3.2 Ministères et organismes fédéraux de financement de la recherche	25
3.2.1 Principaux organismes de financement de la recherche	25
3.2.2 Ministères et organismes fédéraux	26
3.2.3 Autres programmes de recherche	27
3.3 Collectivités de recherche	28
3.4 Établissements d'enseignement postsecondaire dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire	28
3.4.1 Établissements associés à des communautés de langue officielle en situation minoritaire	28
3.4.2 Financement de recherche versé aux établissements des communautés de langue officielle en situation minoritaire	29
3.4.3 Chaires de recherche attribuées aux établissements dans les communautés de langue officielle minoritaire	31

3.5	Processus appliqués par les organismes	32
3.5.1	<i>Accent mis sur l'excellence</i>	32
3.5.2	<i>Établissement des priorités de la recherche par les organes directeurs</i>	32
3.5.3	<i>Processus de demande de financement de la recherche</i>	32
3.5.4	<i>Processus d'examen des demandes par les pairs</i>	33
3.5.5	<i>Capacité des comités d'examen par les pairs d'évaluer les demandes de financement rédigées dans les deux langues officielles</i>	34
3.6	Promotion du financement de la recherche auprès des CLOSM.....	35
3.7	Programmes visant les petits établissements	36
3.8	Programmes conçus expressément pour promouvoir la recherche liée aux CLOSM et sur les langues officielles.....	37
3.8.1	<i>Conseil de recherches en sciences humaines du Canada</i>	37
3.8.2	<i>Patrimoine canadien</i>	40
3.8.3	<i>Chaires de recherche du Canada</i>	41
4.	Pratiques exemplaires et recommandations	43
4.1	Promotion active des programmes de financement et information aux chercheurs.....	44
4.2	Renforcement de la capacité des organismes fédéraux de financement de la recherche à servir les chercheurs dans la langue officielle de leur choix.....	45
4.3	Adoption de stratégies de financement de la recherche axées sur les petits établissements	45
4.4	Simplification des processus administratifs de financement	47
4.5	Mise en place de programmes ciblant la recherche sur les langues officielles	48
4.6	Mobilisation des établissements.....	50
5.	Conclusion	51
5.1	Conclusion	51
5.2	Recommandations.....	51
6.	Bibliographie	53

TABLEAUX ET EXEMPLES

TABLEAUX

Tableau 1 – Établissements d'enseignement supérieur des chercheurs sélectionnés

Tableau 2 – Organismes fédéraux de financement de la recherche mentionnés par les chercheurs

Tableau 3 – Sources de financement du gouvernement fédéral mentionnées par les chercheurs

Tableau 4 – Synthèse des obstacles perçus par les chercheurs

Tableau 5 – Sommes versées par le gouvernement fédéral au secteur de l'enseignement supérieur pour la recherche en sciences et technologie, par ministère ou organisme, de 1996-1997 à 2005-2006

Tableau 6 – Taille approximative des collectivités soutenues par les organismes fédéraux de financement de la recherche (en 2005)

Tableau 7 – Financement de recherche versé par le gouvernement fédéral aux établissements de langue officielle en situation minoritaire, en 2004-2005

Tableau 8 – Nombre de chaires de recherche attribuées à des établissements de langue officielle en situation minoritaire (entre 2000 et 2005)

Tableau 9 – Fonds versés par le CRSH en vertu du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles — 2004-2005 et 2006-2007

Tableau 10 – Synthèse des pratiques exemplaires mentionnées par les organismes fédéraux de financement de la recherche

EXEMPLES

Exemple 1 – Mécanismes utilisés par le CRSNG pour s'assurer du bilinguisme des membres des comités d'examen par les pairs

Exemple 2 – Mécanismes utilisés par la FCI pour adapter ses programmes aux besoins des petits établissements

Exemple 3 – Initiative des IRSC pour faciliter la prestation des services de santé dans les CLOSM

Exemple 4 – Appui financier d'Industrie Canada à des projets de recherche des CLOSM en vue de faire mieux comprendre leur réalité

Exemple 5 – Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles du CRSH et de Patrimoine canadien

1. Introduction

Dans le contexte des exigences de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, une étude a été menée sur la conformité des organismes fédéraux de financement de la recherche. Le présent rapport fait état des mesures qu'ils ont prises pour encourager de façon générale la recherche par les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et la recherche sur des sujets liés au développement de ces collectivités, en particulier la promotion de la dualité linguistique. L'étude prend en compte l'expérience des chercheurs anglophones au Québec et francophones dans les CLOSM ailleurs au Canada, qui sollicitent des subventions fédérales, sans égard à leur discipline. Elle porte aussi sur d'autres chercheurs dans des établissements de langues majoritaire et minoritaire qui tentent d'obtenir du soutien pour faire de la recherche sur des questions liées aux langues officielles.

Le présent rapport comprend cinq parties. La première présente le contexte, le mandat, les objectifs et la méthodologie de la recherche. La deuxième décrit les obstacles perçus par l'échantillon de chercheurs interrogés par rapport au financement de la recherche. La troisième partie explique les pratiques générales d'évaluation et de subvention des organismes fédéraux de financement de la recherche, ainsi que les programmes existants destinés aux établissements de langue minoritaire ou à la recherche sur les langues officielles. La quatrième partie présente, en s'appuyant sur les sections précédentes, un aperçu des obstacles mentionnés dans les parties antérieures et des pratiques exemplaires correspondantes. Elle comprend également les recommandations et les suggestions proposées par le commissaire aux langues officielles. Enfin, le mot de la fin constitue la cinquième partie.

1.1 Contexte législatif

En tant que haut fonctionnaire du Parlement canadien, le commissaire aux langues officielles veille à la promotion et à la réalisation des objectifs de la *Loi sur les langues officielles*. Selon le paragraphe 56(1) de la partie IX de la *Loi* :

Il incombe au commissaire de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de

la présente loi et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

L'épanouissement des CLOSM compte parmi les priorités clés du Commissariat aux langues officielles. En novembre 2005, le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur les langues officielles*, qui ont considérablement raffermi la nature des obligations du gouvernement.

Les institutions fédérales, dont les organismes fédéraux de financement de la recherche, doivent non seulement prendre des mesures positives pour appuyer le développement des CLOSM et favoriser leur épanouissement, mais aussi pour promouvoir la dualité linguistique dans la société canadienne. Par conséquent, l'ensemble des ministères, institutions et organismes fédéraux doit maintenant tenir compte et faire la promotion du principe fondamental qu'est la dualité linguistique. Ces organismes doivent réviser leurs politiques et programmes en tenant compte des nouvelles dispositions de la *Loi* pour s'assurer que les CLOSM reçoivent des avantages comparables à ceux des communautés de langue officielle majoritaire. De plus, ces dispositions peuvent maintenant faire l'objet d'un recours judiciaire.

Selon l'article 41 de la *Loi* :

41(1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

41(2) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

1.2 Objectifs de l'étude

Dans le contexte qui précède, l'étude comporte les quatre objectifs suivants :

- examiner la façon dont les institutions fédérales qui financent la recherche peuvent être plus efficaces dans leur application de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*;
- en tenant compte des processus actuels de demande de subvention, examiner la réalité des chercheurs, particulièrement ceux qui travaillent dans les CLOSM (sans égard à leur domaine d'expertise) ou qui étudient la dualité linguistique, et faire rapport de tout obstacle auquel ils se heurtent;
- dresser un inventaire des initiatives des organismes fédéraux de financement de la recherche accessibles aux chercheurs, souligner les pratiques exemplaires et encourager l'adoption de ces pratiques par les organismes concernés;
- formuler des recommandations et proposer des solutions susceptibles d'aider les organismes subventionnaires fédéraux à renforcer leurs programmes de soutien à la recherche, à promouvoir la dualité linguistique et à encourager la recherche en langue française en général; aider les chercheurs et les établissements de langue officielle minoritaire; renforcer la capacité qu'ont les organismes de financement de la recherche à soutenir le développement des CLOSM.

Une étude subséquente pourrait analyser plus à fond le processus de demandes de financement de la recherche, y compris les sources, les sujets et les critères d'évaluation et de sélection. La présente étude se limite toutefois à examiner les obstacles auxquels les chercheurs se heurtent à l'heure actuelle et à proposer des solutions pour renforcer les programmes de soutien à la recherche.

1.3 Méthodologie

Dans un premier temps, la méthodologie utilisée permet de donner un aperçu des mesures adoptées par les organismes fédéraux de financement de la recherche pour encourager la recherche en général par des membres des CLOSM, et la

recherche sur des sujets liés au développement de ces collectivités et à la promotion de la dualité linguistique. Dans un deuxième temps, la méthodologie avait pour but de mettre en lumière les obstacles à la recherche et au financement, tels que les chercheurs les perçoivent. Les données ont été recueillies de janvier 2006 à juin 2007 grâce à diverses techniques de collecte :

- une analyse documentaire approfondie de diverses sources gouvernementales et des pages Web des organismes subventionnaires;
- des entrevues téléphoniques auprès de 40 chercheurs qui avaient reçu, préalablement, un questionnaire électronique. En tout, 38 de ces chercheurs travaillaient dans des universités de langue officielle minoritaire (universités anglophones au Québec, et universités francophones ou bilingues ailleurs au Canada) et deux provenaient d'universités de langue officielle majoritaire;
- des entrevues en personne de 20 représentants d'organismes fédéraux de financement de la recherche;
- un forum de discussion d'une journée à Ottawa le 17 novembre 2006, dont l'objectif consistait à permettre aux participants, chercheurs et représentants des organismes de financement, de présenter et d'échanger de l'information et des pratiques exemplaires pouvant réduire les obstacles qui se posent à la promotion de la dualité linguistique ainsi qu'au développement des CLOSM.

1.3.1 Chercheurs

L'étude vise deux groupes. Le premier se compose de chercheurs des établissements des CLOSM partout au Canada, peu importe leur domaine d'expertise, et plus particulièrement de chercheurs francophones ou bilingues qui publient en français et travaillent dans une université francophone ou bilingue à l'extérieur du Québec et de chercheurs qui travaillent dans une université anglophone au Québec. Le second groupe est constitué de chercheurs qui travaillent sur des questions liées aux langues officielles.

Pour obtenir un échantillon représentant fidèlement l'ensemble de la population de chercheurs, une technique d'échantillonnage non probabiliste (échantillonnage par choix raisonné à effet de boule de neige) a été retenue¹.

1 Afin de dresser une liste de chercheurs qui satisfaisaient aux critères d'échantillonnage et à l'objet de l'étude, on a communiqué avec des informateurs stratégiques clés (recteurs, doyens et présidents des universités dans les CLOSM) étant donné leur connaissance particulière de leurs universités respectives. Par la suite, on a demandé aux chercheurs d'accorder une entrevue.

Les paramètres suivants ont été retenus : un éventail d'intérêts disciplinaires, la représentation hommes-femmes, l'expérience des chercheurs (débutants ou chevronnés), la capacité de décrire l'expérience de leurs collègues et la leur, ainsi que le fait d'avoir publié dans la langue officielle minoritaire de leur secteur géographique (voir le tableau 1). Cette technique a non seulement permis d'obtenir une vue d'ensemble des établissements universitaires, mais a aussi favorisé la participation volontaire des chercheurs.

On a ensuite validé la liste en la comparant aux noms des chercheurs connus des représentants régionaux du Commissariat aux langues officielles. La liste définitive respectait l'exigence selon laquelle les personnes désignées constituaient un bon échantillon de chercheurs

universitaires réputés qui proviennent des CLOSM de toutes les régions du Canada et de ceux qui étudient différentes questions liées aux langues officielles (p. ex., les lois linguistiques canadiennes, la politique linguistique, la dualité linguistique ou les CLOSM).

Quarante chercheurs ont accordé une entrevue téléphonique. Ils avaient tous reçu préalablement un questionnaire par courrier électronique. Deux des entrevues initiales ont eu lieu en personne lors d'un essai pilote du questionnaire. Exceptionnellement, deux chercheurs provenant d'établissements de langue majoritaire ont également été sollicités parce que leurs travaux de recherche portaient précisément sur des questions liées aux langues officielles.

Tableau 1 – Établissements d'enseignement supérieur des chercheurs sélectionnés

A. Établissements de langue officielle en situation minoritaire	
- Université Sainte-Anne, Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse	- Collège militaire royal du Canada, Kingston, Ontario
- Université de Moncton, Moncton, Nouveau-Brunswick	- Collège universitaire de Glendon, Toronto, Ontario
- Université Bishop's, Lennoxville, Québec	- Université Laurentienne, Sudbury, Ontario
- Université Concordia, Montréal, Québec	- Université de Sudbury, Sudbury, Ontario
- Université McGill, Montréal, Québec	- Université de Hearst, Hearst, Ontario
- Collège dominicain de philosophie et de théologie, Ottawa, Ontario	- Collège universitaire de Saint-Boniface, Winnipeg, Manitoba
- Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario	- Institut français, Université de Regina, Regina, Saskatchewan
- Université Saint-Paul, Ottawa, Ontario	- Campus Saint-Jean, Université de l'Alberta, Edmonton, Alberta
B. Établissements de langue officielle en situation majoritaire	
- Université Laval, Québec, Québec	- Université de la Saskatchewan, Saskatoon, Saskatchewan

En plus de participer aux entrevues, les trois quarts des chercheurs interrogés ont fourni des réponses écrites et des renseignements supplémentaires à certaines des questions. Le questionnaire abordait les éléments suivants :

- connaissance des organismes fédéraux de financement de la recherche;
- mesure dans laquelle les chercheurs soumettent des demandes de financement; taux de succès et le montant du financement reçu par les chercheurs des CLOSM et par ceux qui s'intéressent aux questions concernant les langues officielles;
- aspects positifs et négatifs du processus de demande;
- nombre de projets de recherche réalisés en français;
- perception des chercheurs quant aux compétences linguistiques des membres des comités d'examen par les pairs;
- projets de recherche actuels ou activités liés aux situations relatives aux langues officielles minoritaires ou à la dualité linguistique;

- types d'aide financière des organismes fédéraux de financement de la recherche qui pourraient soutenir les projets actuels;
- mention de tout obstacle auquel ils se heurtent à titre de membres des CLOSM ou de chercheurs étudiant des questions liées à la dualité linguistique.
- recommandations ou suggestions à l'intention des organismes fédéraux de financement de la recherche pour aider à promouvoir et à améliorer l'accès aux programmes de subventions, éliminer tout obstacle à l'accès équitable au financement pour la recherche et encourager et promouvoir la recherche sur les questions liées aux langues officielles.

1.3.2 Organismes fédéraux de financement de la recherche

La liste des organismes fédéraux de financement de la recherche a été constituée à partir des noms fournis par les chercheurs interrogés. On a retenu les 20 organismes le plus souvent mentionnés par les chercheurs (voir le tableau 2).

Tableau 2 – Organismes fédéraux de financement de la recherche mentionnés par les chercheurs (par ordre alphabétique)

- Affaires étrangères et Commerce international Canada	- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Affaires indiennes et du Nord Canada	- Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
- Agence canadienne de développement international	- Fondation canadienne pour l'innovation
- Bibliothèque et Archives Canada	- Industrie Canada
- Centre de recherches pour le développement international	- Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité au travail (Québec)
- Citoyenneté et Immigration Canada	- Instituts de recherche en santé du Canada
- Conseil de recherches en sciences humaines	- Ministère de la Justice Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	- Patrimoine canadien
- Conseil des Arts du Canada	- Programme des chaires de recherche du Canada
- Conseil national de recherches du Canada	- Ressources humaines et Développement social Canada

Les organismes fédéraux de financement de la recherche ont reçu une lettre du commissaire aux langues officielles invitant les dirigeants principaux à désigner un représentant qui participerait à l'étude. Une série d'entrevues semi-dirigées en personne a suivi. Chaque représentant a reçu préalablement un questionnaire à remplir. Les entrevues ont permis de compléter et de valider l'information provenant de l'analyse documentaire.

1.3.3 Analyse de la documentation

L'analyse des différents documents et des sites Web des organismes fédéraux de financement de la recherche ainsi que les entrevues avec des représentants clés de ces organismes ont permis de recueillir des données sur les sujets suivants :

- programmes de financement de la recherche offerts et promotion de ces derniers;
- accès aux programmes;
- processus de demande connexes;
- processus utilisés pour évaluer les demandes de subvention et choisir les membres des comités d'examen par les pairs qui évalueront les projets de recherche;
- subventions allouées pour soutenir les chercheurs de langue officielle en situation minoritaire ou destinées à encourager la recherche sur la dualité linguistique;
- planification stratégique entourant les nouveaux programmes et les efforts qui visent à résoudre les difficultés particulières qui se posent aux chercheurs des CLOSM, et entourant tout programme novateur expressément conçu pour eux;
- pratiques exemplaires qui ont permis d'obtenir des résultats positifs en matière de mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

1.3.4 Forum de discussion

Le 17 novembre 2006, le Commissariat aux langues officielles était l'hôte d'un forum réunissant des chercheurs universitaires et des représentants d'organismes fédéraux de financement de la recherche pour échanger sur les obstacles que doivent surmonter les chercheurs ainsi que pour discuter des pratiques exemplaires des organismes de financement et des propositions susceptibles d'améliorer la situation actuelle.

Huit des 40 chercheurs interrogés (six issus d'établissements de langue officielle minoritaire et deux provenant d'établissements de langue officielle majoritaire) de même que 12 des 20 représentants de ministères et d'organismes subventionnaires interrogés ont participé au forum.

Le programme donnait la possibilité aux participants de réfléchir aux obstacles auxquels se heurtent les chercheurs qui tentent d'obtenir du soutien financier auprès d'organismes fédéraux, de discuter des pratiques exemplaires courantes au sein des organismes et de proposer des moyens d'améliorer la manière dont les organismes respectent les exigences de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

Cette collecte diversifiée de données a permis de brosser un portrait de l'état de la recherche universitaire et du financement dans les établissements des CLOSM, toutes disciplines confondues, ainsi que de la recherche sur la dualité linguistique.

1.4 Remarques

L'étude visait à obtenir une vue d'ensemble de la réalité des chercheurs des établissements des CLOSM ou par ceux qui traitent des questions de langues officielles. Elle n'avait pas pour objet d'étudier les variations à l'intérieur de la population des chercheurs universitaires à l'échelle canadienne, ni d'évaluer si les organismes fédéraux de financement de la recherche respectent la *Loi sur les langues officielles*.

Comme on l'a déjà dit, les critères d'échantillonnage visaient un vaste éventail de disciplines tout en respectant certains paramètres bien définis afin de refléter autant la réalité des chercheurs œuvrant dans les CLOSM ou menant de la recherche sur des questions liées à la dualité linguistique. Malgré les critères établis, on a obtenu une surreprésentation des chercheurs en sciences humaines et sociales. Ainsi, même si l'échantillon de chercheurs permet de rendre compte d'un certain nombre de préoccupations et d'obstacles à la recherche énoncés par la population cible, ce qui constitue l'objectif premier de cette étude, il ne permet pas de comparaisons statistiques des chercheurs en fonction de la discipline.

Cet échantillon constitué en majorité de chercheurs en sciences humaines ne permet pas non plus de vérifier si les demandes de subventions rédigées en français reçoivent le même traitement selon les disciplines auxquelles les organismes subventionnaires fédéraux accordent du financement.

La forte proportion de chercheurs du domaine des sciences humaines pourrait être attribuable au manque de programmes de premier et de deuxième cycle en sciences et en génie dans certains établissements d'enseignement supérieur dans les CLOSM, à la vocation première des universités des CLOSM et à la prépondérance de l'anglais comme langue de travail (recherche et publication) dans ces disciplines.

Notons aussi que les établissements de langue officielle minoritaire ne sont pas tous sur un pied d'égalité. Les universités Concordia, McGill et Bishop's sont des universités anglophones en situation minoritaire au Québec, mais elles sont très différentes de la plupart des universités francophones dans les CLOSM au Canada de par leur taille, leur vocation et le niveau global des fonds qu'elles reçoivent pour la recherche. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les universités Concordia et McGill. La présente étude n'est pas une comparaison entre les établissements francophones et anglophones des CLOSM. Par contre, elle permet de mieux comprendre certains des défis que doivent relever les chercheurs anglophones du Québec pour effectuer de la recherche et faire des demandes de financement dans la langue de leur choix.

2. Chercheurs des CLOSM : obstacles perçus

La présente partie fait état de la réalité des chercheurs et des principaux obstacles qu'ils perçoivent au moment de présenter une demande de subvention de recherche au gouvernement fédéral.

2.1 Questions étudiées

Voici les principales questions abordées durant les entrevues avec les chercheurs :

- **Accès au financement de la recherche.** La question de l'accès touche la mesure dans laquelle les chercheurs et les universités tirent profit des programmes actuels de financement de la recherche. On a obtenu de l'information pertinente à ce sujet de la part des organismes fédéraux de financement de la recherche. Cependant, le sondage réalisé auprès des chercheurs et les entrevues menées en personne avaient pour but de déterminer à quel point ces chercheurs connaissent les sources de financement existantes, sont en mesure de soumettre une demande de financement et ont réussi à obtenir du soutien financier.
- **Capacité des organismes fédéraux de financement de la recherche à donner des services aux CLOSM dans les deux langues officielles.** L'un des aspects clés de l'étude consistait à établir dans quelle mesure les organismes de financement fédéraux répondent aux besoins des CLOSM et sont aptes à évaluer les projets dans la langue choisie par la personne qui le présente. Pour connaître leur efficacité, on a utilisé des mesures telles que le niveau de compétences linguistiques des membres des comités d'examen par les pairs, la capacité du personnel des organismes à établir des liens avec les établissements et les chercheurs dans les deux langues officielles ainsi que le degré d'assurance que la langue officielle choisie par le chercheur ne diminuerait pas ses chances d'obtenir du financement.

- **Programmes ciblant les CLOSM.** Le sondage mené auprès des chercheurs de même que les entrevues ont également permis d'examiner dans quelle mesure les programmes actuels ciblaient les CLOSM ou appuyaient la recherche sur la dualité linguistique dans les CLOSM.

- **Connaissance dans les CLOSM des sources de financement de la recherche.** Le sondage auprès des chercheurs qui travaillent dans des CLOSM ou qui mènent des recherches sur des questions liées aux langues officielles a aussi permis de vérifier leur connaissance des programmes existants de financement de la recherche.

2.2 Connaissance et expérience

Il est clair que l'échantillon de 40 chercheurs interrogés n'est pas représentatif de l'ensemble de la population de professeurs de toutes les CLOSM au Canada. L'analyse de leurs réponses au questionnaire et des documents supplémentaires qu'ils ont fournis permet néanmoins de faire de nombreuses constatations qui s'appliquent à la plupart des professeurs universitaires qui œuvrent dans des établissements de langue officielle minoritaire et à ceux qui étudient des questions liées aux langues officielles.

Les chercheurs participants étaient très expérimentés et informés, la plupart s'étant hissés au rang de professeurs titulaires ou agrégés. Autre indicateur du même ordre : tous, à une exception près, ont fait à un moment une demande de financement à au moins un organisme fédéral, et le tiers ont obtenu une réponse positive à deux reprises ou plus. De plus, 10 p. 100 des chercheurs interrogés n'ont jamais reçu de fonds, 20 p. 100 reçoivent actuellement des fonds d'un organisme fédéral, et 60 p. 100 ont reçu du financement au cours des cinq dernières années.

Bien que les chercheurs anglophones des universités McGill, Concordia et Bishop's au Québec (tous ont reçu des fonds d'au moins une source du gouvernement fédéral au cours des cinq dernières années) étaient plus susceptibles d'obtenir du soutien pour leurs recherches que leurs collègues francophones des CLOSM ailleurs au Canada, les deux groupes sont très au fait des modalités du processus de demande de subvention. Par conséquent, on ne saurait contester les obstacles qu'ils décrivent ni les considérer exagérés ou non représentatifs.

2.3 Obstacles perçus par les chercheurs

D'après les nombreux commentaires par les chercheurs interrogés, on a déterminé que certains obstacles font grandement diminuer leurs chances d'obtenir une subvention ou un contrat d'une source du gouvernement fédéral.

2.3.1 Connaissance limitée du financement disponible

Mis à part Patrimoine canadien et les trois organismes subventionnaires, soit le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), les chercheurs dans les CLOSM ne connaissent pas les sources de financement de la recherche offertes par le gouvernement fédéral (voir le tableau 2). En fait, si les chercheurs des universités de langue officielle minoritaire ne connaissent pas les autres sources de financement, elles sont alors tout autant inaccessibles que si elles n'existaient pas.

La plupart des chercheurs interrogés ont indiqué mieux connaître le CRSH que les autres sources de financement. Parmi ceux qui reçoivent ou qui ont reçu des fonds d'un organisme fédéral pour des projets de recherche, le CRSH était la source de financement la plus souvent citée. Il fallait s'y attendre puisque la plupart des chercheurs interrogés menaient des travaux en sciences humaines.

Environ la moitié des chercheurs ont également pu nommer les IRSC comme source fédérale de soutien de la recherche (bien que les répondants les aient désignés parfois par leur ancien nom, à savoir le Conseil de recherches médicales). Venaient ensuite le CRSNG et Patrimoine canadien.

Étant donné la culture de travail des chercheurs en sciences humaines, ceux-ci sont moins susceptibles de soumettre une demande à des conseils de recherche qui n'ont pas rapport à leur domaine de spécialité. Par conséquent, il n'est pas surprenant que ces chercheurs n'aient pu cerner que quelques autres institutions fédérales qui financent la recherche. Au moins 30 p. 100 d'entre eux n'ont pu nommer aucune source de soutien à la recherche du gouvernement fédéral, mis à part le CRSH, les IRSC et le CRSNG et Patrimoine canadien. Le tableau 3 montre leur connaissance limitée des sources de financement et indique le nombre d'organismes mentionnés par les chercheurs.

Tableau 3 – Sources de financement du gouvernement fédéral mentionnées par les chercheurs (N = 40)

Nombre de sources mentionnées	Chercheurs	
	Pourcentage	N
Moins de 3	20 %	8
3 ou 4	50 %	20
5 ou 6	12 %	5
7 ou 8	12 %	5
Plus de 8	6 %	2

Les chercheurs anglophones étaient mieux informés des sources de financement de la recherche du gouvernement fédéral, puisque la plupart ont pu en nommer au moins cinq. Cette situation provient sans doute du fait que davantage de sources de renseignements sont affectés dans les grands établissements que dans les petits. Ces chercheurs ont indiqué qu'il était aussi possible d'obtenir des fonds de recherche de la part des gouvernements provinciaux, d'organismes non gouvernementaux et du secteur privé.

En conclusion, les chercheurs des universités de langue officielle minoritaire semblent peu connaître le vaste éventail de sources fédérales de financement de la recherche. La nature et le champ de la recherche menée par la plupart des francophones en situation minoritaire mettent en

évidence une dépendance aux subventions du CRSH et de Patrimoine canadien puisque près de 80 p. 100 n'ont jamais fait de demande ailleurs. Ces deux organismes ainsi que les IRSC et le CRSNG reçoivent plus de 90 p. 100 des demandes des chercheurs interrogés.

2.3.2 Langue de publication

Les chercheurs qui travaillent en français et qui souhaitent publier dans cette langue voient comme un désavantage le fait que les possibilités de publication en langue anglaise sont beaucoup plus nombreuses. La chose est particulièrement vraie dans le domaine des sciences naturelles, où l'anglais prédomine comme langue de choix de ceux qui souhaitent être lus et cités dans le monde entier. Comme on s'y attendait, cette situation ne s'applique pas aux chercheurs anglophones du Québec qui publient en anglais. Si cette langue officielle est minoritaire dans cette province, elle demeure la langue de la majorité en Amérique du Nord et de la plupart des revues scientifiques. Cette constatation corrobore les témoignages des chercheurs en sciences naturelles et en génie qui disent avoir plus de succès lorsqu'ils soumettent leurs projets de recherche en anglais.

2.3.3 Compétences linguistiques des membres des comités d'examen par les pairs

Dans la communauté scientifique, le processus d'évaluation par les pairs joue un rôle très important en ce qui touche non seulement les demandes de subvention, mais aussi les articles présentés pour publication. La communauté scientifique est catégoriquement en faveur d'un processus d'examen par les pairs intègre et de qualité. L'examen par les pairs constitue la norme internationale dans l'évaluation de l'excellence en matière scientifique et est perçu de façon générale comme le meilleur système pour ce faire. Cependant, les chercheurs qui désirent travailler en français considèrent comme un obstacle majeur le fait que des évaluateurs anglophones évaluent des projets de recherche rédigés en français.

La moitié des chercheurs francophones ont connu des problèmes lors du processus de demande de financement de la recherche des organismes fédéraux et ont remis en question les compétences linguistiques de ceux qui évaluent les projets de recherche rédigés dans leur langue seconde. Documents à l'appui, des chercheurs ont parlé de leurs projets qui ont été refusés, et leurs expériences, qui laissent clairement entrevoir une mauvaise compréhension de l'objet des projets rédigés en français, jettent de sérieuses doutes sur les compétences linguistiques des examinateurs dont la langue maternelle est l'anglais. Les chercheurs qui ont agi comme évaluateurs et membres de comités d'examen par les pairs ont confirmé ces doutes.

En plus de remettre en question le bilinguisme fonctionnel auto-évalué des membres des comités de pairs, les chercheurs ont aussi mentionné que la prépondérance d'évaluateurs issus de grands établissements universitaires, sans égard à la langue, pouvait constituer un obstacle. Ce problème a surtout été signalé par les chercheurs francophones de petites universités en milieu minoritaire. Ces derniers déplorent le manque de sensibilité à l'égard de leur réalité particulière et des obstacles supplémentaires qu'ils doivent surmonter et qui sont, à leur avis, méconnus des scientifiques des grandes universités. Les commentaires formulés à cet égard allaient de la méfiance envers l'efficacité des comités d'examen constitués uniquement de membres de grandes universités à des allégations de partialité absolue.

Il ne faut pas se méprendre sur ces critiques. Aucun des chercheurs interrogés ne s'oppose au processus d'examen par les pairs utilisé par les conseils subventionnaires pour sélectionner les projets qui recevront du financement. Au contraire, tous reconnaissent volontiers la nature concurrentielle du processus d'attribution et le prestige lié à l'obtention de fonds de l'un des organismes subventionnaires fédéraux comme étant des éléments positifs. Les chercheurs travaillant dans la langue officielle minoritaire n'appuieraient pas de procédures édulcorées de distribution de fonds à des

projets de recherche dont leurs pairs douteraient de la qualité ou qui ne respecteraient pas des normes concurrentielles. Cependant, les participants à l'étude estiment que le système a ses limites, surtout pour les chercheurs de petits établissements en milieu minoritaire. Ils soutiennent que les comités favorisent certains types et champs de recherche en plus d'avantager les chercheurs qui travaillent en anglais. Mis à part la tendance à privilégier certaines disciplines, qui sera abordée plus loin, les plaintes des chercheurs francophones en situation minoritaire concernent notamment :

- l'absence, au sein de nombreux comités, d'examineurs provenant d'universités de langue officielle minoritaire à l'extérieur du Québec;
- la compétence non vérifiée en langue seconde des membres des comités d'examen par les pairs qui se déclarent bilingues;
- le fait que les anglophones unilingues jugent des demandes rédigées en français;
- le faible nombre de commentaires écrits en français, ou même en anglais, pour expliquer les refus (en particulier lorsqu'il s'agit de demandes de chercheurs francophones qui tentent de travailler en anglais et qui, pour ce faire, soumettent à une évaluation externe un projet de recherche qu'ils ont rédigé dans leur langue seconde).

En plus de soulever la très sérieuse question des compétences relatives à la lecture et à la compréhension des textes écrits en langue seconde, les chercheurs dans les CLOSM doutaient également des compétences de leurs pairs « passivement bilingues » pour ce qui est d'apprécier les nuances, valeurs et sensibilités culturelles d'une minorité linguistique, ce qui dépasse la capacité de communiquer en soi. Au Québec comme ailleurs au Canada, les chercheurs francophones attribuaient la fréquence des rejets fondés sur une seule évaluation externe à la difficulté de trouver des examinateurs qui connaissent suffisamment la langue dans laquelle ils ont rédigé leurs projets de recherche, surtout dans les domaines hautement spécialisés.

Les chercheurs anglophones du Québec n'ont pas formulé de tels commentaires.

2.3.4 Faible importance accordée aux questions liées aux langues officielles

Il va au-delà de la portée de la présente étude de déterminer ce que serait un soutien suffisant, dans le domaine des sciences humaines, pour financer tous les projets de recherche de qualité sur les langues officielles. Bien entendu, le CRSH finance de nombreux projets qu'il juge de qualité supérieure et leur accorde une attention prioritaire. Néanmoins, tous les chercheurs (anglophones comme francophones au sein de grandes ou de petites universités au Québec ou ailleurs au Canada) qui participent à des projets de recherche sur la dualité linguistique sont du même avis : pendant de nombreuses années, les sources de financement n'ont accordé que très peu d'importance aux sujets de recherche liés à la dualité linguistique.

Par conséquent, les comités d'examen par les pairs et les évaluateurs externes étaient peu enclins à reconnaître l'importance des projets de recherche sur ces sujets comparativement à d'autres priorités dans les diverses disciplines connexes. Par ailleurs, les chercheurs francophones travaillant sur des questions liées aux CLOSM étaient d'avis que le type de travaux de recherche qu'ils mènent ne sont pas accueillis favorablement par les chercheurs francophones du Québec et les chercheurs anglophones en général.

Comme on l'a déjà mentionné, tous les chercheurs s'intéressant à des questions liées aux langues officielles se sont plaints que la reconnaissance de la pertinence de leur recherche est bien lente à venir, une réalité qui s'observe encore au sein de certains organismes fédéraux de financement et de leurs comités d'examen par les pairs. Pour étayer leurs affirmations, certains ont même apporté des documents d'évaluation de leurs propres projets de recherche qui montrent clairement que certains projets pertinents ont été rejetés en raison de leur intérêt soi-disant limité en regard des priorités nationales, et ce, malgré le fait que la population canadienne se préoccupe depuis longtemps des questions liées aux langues officielles (voir la section 3.5.2 où il est question de l'établissement des priorités en matière de recherche).

Malheureusement, bien que certains chercheurs aient fait état d'initiatives stratégiques positives ayant trait à la dualité linguistique (notamment celles du CRSH et des IRSC), celles-ci sont plutôt récentes, et la majorité des chercheurs interviewés n'en avait pas entendu parler.

Les demandes de plusieurs chercheurs ont été refusées parce que les comités d'examen jugeaient de peu d'importance les sujets chers aux CLOSM, comme la sociolinguistique, la linguistique, les politiques de bilinguisme, la religion et les questions socio-culturelles. Dans certains cas, il est évident que les examinateurs francophones en situation linguistique majoritaire ne s'intéressaient pas au fait français comme langue minoritaire à l'extérieur du Québec. Dans d'autres cas, des projets de recherche sur des sujets auxquels s'intéressent les CLOSM autant anglophones que francophones ont été rejetées sous prétexte qu'elles ne visaient pas toutes les minorités ethniques du Canada.

Certains chercheurs interrogés trouvent tout aussi frustrantes les méthodes du CRSH qui détermine qu'un projet est admissible à du financement, mais qui n'alloue aucun montant en prétextant qu'il ne dispose pas des fonds nécessaires. Dans ce cas, le CRSH attribue à un projet la cote 4A, qui signifie qu'il est de bonne qualité, mais qu'il ne sera pas financé. Cette cote est considérée comme un euphémisme qui camoufle maladroitement qu'un projet n'est pas prioritaire par rapport aux autres, qui eux reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral. Par conséquent, bien que les fonds soient limités, les chercheurs sont convaincus qu'ils auraient obtenu du financement si les sujets de recherche liés à la dualité linguistique et aux CLOSM avaient reçu la cote de priorité qu'ils méritaient puisque l'on avait reconnu la qualité de leurs projets.

Selon les chercheurs, le peu d'importance accordée à la dualité linguistique s'explique notamment par :

- la nature interdisciplinaire de la recherche sur la dualité linguistique;
- la documentation et l'information limitées, et le fait que la recherche dans ces domaines ne se fonde pas sur un riche historique;
- le fait que les comités d'examen par les pairs ne se rendent pas compte qu'il est nécessaire de mener des travaux de recherche dans ce domaine et qu'il s'agit d'enjeux importants;
- le manque de représentation des CLOSM au sein des comités d'examen par les pairs et des organismes décisionnels connexes;
- un soutien insuffisant des établissements des CLOSM et peu d'influence de leurs organismes décisionnels;
- le nombre relativement restreint de chercheurs qui se consacrent à la recherche sur la dualité linguistique et les CLOSM;
- le lien étroit qui existe entre les questions relatives à la dualité linguistique et aux CLOSM et les enjeux particuliers touchant la population dans son ensemble (dont les soins de santé, l'éducation, l'immigration) et qui accroît la complexité des projets de recherche et requiert des équipes de recherche multidisciplinaires;
- la confusion concernant les types de recherche admissibles à du financement dans de tels secteurs, y compris le caractère prioritaire accordé à la recherche fondamentale par rapport à la recherche appliquée.

2.3.5 Manque de soutien des établissements

Bien qu'elles doivent toutes surmonter les obstacles déjà mentionnés, les communautés de recherche de langue officielle en situation minoritaire sont loin d'être sur un pied d'égalité lorsqu'elles sont en concurrence pour obtenir quelques ressources financières attribuées à la recherche. Les chercheurs des petits établissements doivent relever de plus nombreux défis que ceux des universités McGill, Concordia, d'Ottawa ou même de Moncton. Ils ont parfois à régler des problèmes tout à fait différents de ceux de leurs collègues des grands centres ou des petites universités de langue officielle en situation majoritaire.

Les commentaires des chercheurs mettent en lumière le fait qu'il n'existe pas une culture établie en recherche dans ces petits établissements. Les chercheurs mentionnent entre autres :

- la nécessité d'accorder plus de temps pour encourager l'élaboration et le succès de projets de recherche, ce qui nécessiterait une réduction de la charge de travail des enseignants;
- le manque d'expertise et de soutien en secrétariat et en administration pour rédiger des projets qui peuvent concurrencer les autres demandes de subvention présentées de manière professionnelle par des collègues œuvrant dans de grandes universités;
- le nombre limité de programmes d'études supérieures susceptibles de fournir un bassin d'assistants en recherche.

À l'exception du cas de l'Université McGill, qui avait depuis longtemps adopté une autre vision, l'enseignement avait préséance jusqu'à tout récemment sur la recherche dans l'attribution des prix et des ressources, principalement dans les programmes de premier cycle des établissements universitaires des CLOSM. Plusieurs chercheurs interrogés, qui provenaient tous de plus petites universités, ont fait état de contraintes de temps liées à de lourdes charges d'enseignement, à la gouvernance de l'établissement et au travail en comités, autant de facteurs exerçant une influence négative sur leur capacité de participer aux concours du gouvernement fédéral qui financent la recherche. La tâche d'enseignement courante pour les professeurs des petits établissements bilingues et de langue officielle en situation minoritaire est de six ou sept demi-cours par année universitaire. À titre de comparaison, leurs collègues des grands établissements de langue officielle en situation majoritaire ne donnent que deux demi-cours par semestre et peuvent se voir accorder une réduction de leur tâche d'enseignement pour produire davantage de travaux de recherche. En outre, les chercheurs francophones en milieu minoritaire participent de manière soutenu au travail des comités dans les petits établissements, particulièrement dans les universités bilingues. Il va de soi que, dans de telles circonstances, un changement s'imposera dans le contexte opérationnel et

financier au sein duquel les petites universités bilingues et de langue officielle en situation minoritaire évoluent pour permettre le développement d'une culture de recherche.

De plus, comme on peut s'y attendre, les membres des comités qui examinent les demandes de financement doivent être convaincus qu'un projet de recherche puisse se réaliser de la manière proposée. L'insuffisance des ressources destinées à cette fin offertes dans les petits établissements laisse entrevoir d'importants obstacles à l'obtention de financement, particulièrement lorsque les normes d'évaluation sont établies et jugées selon les mesures et les contextes auxquels sont habitués les pairs des plus grandes universités du pays. À cet égard, 20 p. 100 des chercheurs interrogés, qui provenaient tous d'établissements de langue officielle minoritaire hors du Québec, étaient d'avis que les examinateurs des grandes universités favorisaient leurs collègues des grands établissements, francophones ou anglophones.

Les quelques chercheurs interrogés qui n'avaient jamais fait de demande de subvention pour soutenir leurs recherches ou qui ne soumettaient plus de demandes œuvraient tous dans de petits établissements francophones. Ils considéraient comme écrasante la concurrence des grandes universités et ont fait état de l'inadmissibilité de leur propre établissement à certains programmes de financement. Toutefois, selon eux, la faiblesse de l'infrastructure de soutien était la principale cause du manque de capacité de recherche dans leur milieu universitaire.

2.3.6 Manque d'appréciation de la réalité des chercheurs des établissements des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Des chercheurs en nombre suffisant dans une discipline donnée au sein d'un même établissement d'enseignement forment une masse critique apte à aider des confrères à rédiger leurs projets de recherche et à mener les travaux avec succès. Indispensable aux programmes de mentorat, une telle masse critique existe souvent dans les grandes universités, mais se retrouve rarement dans les petits établissements, où un chercheur est susceptible d'être le seul expert dans un domaine donné, sinon dans l'ensemble de la discipline.

Bien que les chercheurs seuls ou autonomes soient admissibles à la majorité des programmes de financement, les organismes fédéraux de financement de la recherche sont perçus comme étant plus enclins à financer les projets des grandes équipes, ce qui favorise encore une fois les universités de grande taille en raison de leur plus grand bassin de chercheurs aptes à travailler en équipe. Le montant global des fonds attribués aux projets des chercheurs seuls ou autonomes s'en trouve réduit. Par ailleurs, un établissement est avantagé s'il compte à la fois des chercheurs sans expérience, qui bénéficient d'une attention spéciale de la part des conseils subventionnaires, et de chercheurs chevronnés, dont le rendement sera utile en attendant que les membres moins expérimentés de l'équipe fassent leurs preuves. Malheureusement, les petits établissements sont moins susceptibles d'avoir cet avantage.

En outre, dans le milieu de la recherche, un débat a lieu sur le niveau souhaitable de spécificité des critères d'évaluation et la mesure dans laquelle il faudrait définir les critères d'évaluation. Ce débat a des répercussions sur les établissements des CLOSM, car des chercheurs des CLOSM pourraient être favorisés par certains critères, comme la taille de l'établissement. Enfin, bien que les taux de succès varient selon le programme, des résultats trop faibles peuvent décourager tant les établissements que les chercheurs.

En conclusion, les chercheurs œuvrant dans de petites universités de langue officielle minoritaire ont la perception que le processus d'évaluation des demandes de subventions est inéquitable. Selon eux, ils sont désavantagés lorsque les mêmes normes sont utilisées pour évaluer leurs demande que celles des chercheurs provenant des grandes universités. Parmi les exemples cités, mentionnons les attentes et les exigences envers le nombre et l'ampleur des programmes universitaires offerts, le dossier de publication antérieur, la réputation des chercheurs, le nombre d'étudiants diplômés disponibles, l'ampleur de l'expertise en recherche dans chacune des disciplines, la présence d'une équipe d'experts par opposition à des chercheurs seuls ou autonomes et une infrastructure établie plutôt qu'une infrastructure à développer.

Il y a tout de même des éléments positifs. Ainsi, les chercheurs ont fait état de la pondération favorable des critères que suivaient les trois conseils subventionnaires pour encourager les nouveaux chercheurs, et de la prise en considération initiale accordée aux petits établissements par certains organismes tels que la Fondation canadienne pour l'innovation.

2.3.7 Isolement physique et intellectuel

Il serait simpliste de déduire que les établissements bilingues et francophones en situation minoritaire se heurtent à certains obstacles seulement en raison de leur petite taille. Il importe de tenir compte de leurs différences par rapport aux petites universités de langue officielle en situation majoritaire pour comprendre parfaitement le contexte dans lequel ils évoluent. Les discussions avec des représentants de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) ont facilement permis d'établir plusieurs distinctions évidentes.

Les petits établissements de langue anglaise sont habituellement affiliés ou fédérés à de grandes universités anglophones qui partagent leur langue de travail et dont ils retirent certains avantages en matière de recherche. Ils se trouvent généralement dans les grands centres métropolitains, ou tout près, ce qui facilite les déplacements et la coopération avec d'autres chercheurs. Bien qu'une telle proximité ne soit pas caractéristique des petites universités francophones du Québec, toutes sont membres du réseau de l'Université du Québec, qui soutient leurs efforts en recherche. Ce soutien leur permet d'obtenir un financement de la recherche substantiel du gouvernement fédéral.

En revanche, les chercheurs travaillant dans une langue officielle en situation minoritaire hors Québec se retrouvent souvent dans des établissements non seulement plus petits, mais également bilingues ou associés à de grandes universités de langue anglaise. Les grandes distances qui les séparent de leurs collègues francophones s'intéressant au même sujet de recherche font augmenter les coûts et la complexité des rapports personnels et de la collaboration scientifique, en dépit des technologies de communication électroniques. Comme on peut s'y attendre, le réseautage entre ces chercheurs est loin d'être bien établi.

2.3.8 Caractère complexe et variable des processus de demande de financement

Le caractère complexe et variable des processus de demande de financement auprès de sources fédérales fait partie des obstacles perçus. Certains chercheurs (8 sur 40) étaient d'avis que les formulaires, les dates limites et les exigences liés à la rédaction et à la présentation de propositions de recherche sont trop complexes et fastidieux, particulièrement dans le domaine des sciences humaines. Voici quelques exemples de problèmes particuliers évoqués par les chercheurs :

- le manque de clarté des critères et des éléments à respecter pour présenter une proposition admissible;
- le manque d'information concernant la préparation de propositions pour lesquelles de la recherche préparatoire serait nécessaire;
- les changements fréquents apportés aux programmes et le fort roulement du personnel qui les administre;
- le manque de transparence du processus;
- les commentaires insuffisants et le peu d'explications quant aux raisons qui sous-tendent le rejet d'une proposition;
- le nombre trop élevé de règlements et d'exigences bureaucratiques;
- la pénurie d'examineurs compétents dans certains domaines de recherche.

Les chercheurs ont aussi évoqué plusieurs points positifs dans les processus de demande en vigueur, dont les suivants :

- l'examen des demandes effectué par des pairs;
- la disponibilité et l'accessibilité du personnel des organismes de financement avec lesquels ils peuvent s'entretenir pour obtenir des conseils et du soutien;
- la clarté des règlements de certains concours;

- la possibilité d'obtenir réponse à des questions posées dans l'une ou l'autre des langues officielles;
- l'accès à de l'information et à des formulaires sur les sites Web des organismes fédéraux de financement de la recherche;
- la possibilité d'obtenir des commentaires sur la proposition de la part du personnel de certaines sources de financement.

2.3.9 Parti pris pour les grandes universités de langue officielle en situation majoritaire

Certains chercheurs continuent de croire qu'il est inutile de participer à un concours puisqu'ils ont peu de chances d'obtenir un financement suffisant de la part des organismes fédéraux appuyant la recherche.

Parmi les raisons justifiant leur manque d'intérêt, les quelques chercheurs qui, dans l'échantillon, n'avaient jamais reçu de subvention de recherche d'une source fédérale disaient avoir d'autres priorités professionnelles qui ne leur laissaient pas assez de temps pour rédiger une demande convenable ou estimaient que leur profil de recherche était peu susceptible d'impressionner un organisme subventionnaire. D'autres chercheurs (qui provenaient tous d'établissements de langue officielle en situation minoritaire hors Québec) reconnaissaient que les chances d'obtenir du financement de tels organismes fédéraux étaient minimes, et que les sommes attribuées seraient négligeables quoi qu'il en soit. Au nombre des difficultés particulières mentionnées par ces chercheurs, mentionnons les suivantes :

- la rude concurrence des grandes universités;
- la perception d'un faible taux de succès, comme en témoigne leur feuille de route à cet égard;
- le manque de temps pour préparer une demande;
- la difficulté de mettre sur pied une équipe de recherche;
- la préférence accordée aux projets présentés par des équipes multidisciplinaires ou interdisciplinaires plutôt que par des chercheurs seuls ou autonomes;

- le trop grand nombre de demandeurs qui doivent se partager un financement trop limité, particulièrement en sciences humaines;
- le fait que leurs compétences en recherche soient considérées comme étant inadéquates;
- les critères d’admissibilité excessivement rigoureux établis par les organismes fédéraux de financement de la recherche;
- un manque de soutien des établissements à l’égard de l’infrastructure de recherche.

2.4 État de la recherche sur des questions liées aux langues officielles

Comme l’on pouvait sans doute s’y attendre de la part d’universitaires qui publient, chacun des chercheurs interrogés a pu répondre de manière positive aux questions sur le travail en cours ou prévu qui serait publié, avec ou sans financement d’une source du gouvernement fédéral. Bon nombre de ces projets étaient directement reliés aux intérêts, aux préoccupations et aux problèmes touchant la promotion de la dualité linguistique et de la viabilité des CLOSM.

Parmi les exemples d’initiatives de recherche, menées à terme, en cours ou projetées, les chercheurs ont fait état d’un grand nombre de sujets et de thématiques, y compris l’histoire francophone, les pratiques documentaires et culturelles, la santé, les aînés, la musique, les affaires militaires et le bilinguisme chez les aînés. Dans les conditions actuelles, bon nombre de ces initiatives de recherche, lancées par des membres des CLOSM ou des chercheurs qui œuvrent dans des établissements des CLOSM, pourraient bien ne jamais être soutenues par les subventions nécessaires à leur réalisation, compte tenu de la faible priorité accordée, dans le passé, à la recherche sur les CLOSM et la dualité linguistique.

La section 3 comprend une analyse de l’environnement du financement et des possibilités d’amélioration d’après les entrevues avec les représentants des organismes fédéraux de financement de la recherche. Les questions concernaient les résultats des concours de subvention, les programmes existants, les normes et les processus d’octroi, les approches novatrices et les pratiques exemplaires adoptées pour respecter l’engagement du gouvernement fédéral à l’égard du développement des CLOSM et de la promotion de la dualité linguistique du Canada.

En conclusion — Les chercheurs des CLOSM ont fait état de plusieurs obstacles qui se dressent lorsqu’ils tentent d’obtenir une subvention (voir le tableau 4), y compris leur connaissance limitée des sources de financement, les compétences linguistiques des comités d’examen par les pairs, la faible importance accordée à la recherche sur les langues officielles, le faible soutien des universités et leur isolement relatif.

Tableau 4 – Synthèse des obstacles perçus par les chercheurs

Connaissance limitée du financement disponible
Langue de publication
Compétences linguistiques des membres des comités d’examen par les pairs
Faible importance accordée aux questions liées aux langues officielles
Manque de soutien des établissements
Manque d’appréciation de la réalité particulière des chercheurs des établissements des CLOSM
Isolement physique et intellectuel
Caractère complexe et variable des processus de demande
Parti pris pour les grandes universités de langue officielle en situation majoritaire

3. Ministères et organismes fédéraux de financement de la recherche : pratiques et processus

La présente section décrit l'environnement actuel de financement fédéral et les principaux intervenants. Elle renferme aussi des constatations sur les sources de financement mises à la disposition des chercheurs œuvrant dans des établissements des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ou menant des études sur la dualité linguistique. Elle fournit également une réponse aux questions clés suivantes.

- **Quel est le montant du financement de la recherche actuellement versé aux établissements des CLOSM ou à la recherche portant sur ces communautés?** Quelles sont les principales sources fédérales de financement de la recherche au Canada? Combien reçoivent les chercheurs et les établissements des CLOSM? Combien de demandes reçoivent les organismes de la part des chercheurs et des établissements des CLOSM, et quelle est la proportion des demandes acceptées?
- **Les politiques et procédures des organismes tiennent-elles compte des besoins des CLOSM?** Les processus d'évaluation des demandes de subvention des organismes de financement de la recherche offrent-ils l'assurance que les besoins des CLOSM sont pris en compte? Quelles sont les capacités que possèdent les comités d'examen par les pairs pour évaluer les demandes de financement de la recherche dans les deux langues officielles? Quelles sont les mesures prises par les organismes de financement pour promouvoir le financement de la recherche auprès des CLOSM ou à propos de la dualité linguistique?
- **Les programmes des organismes tiennent-ils compte des besoins des CLOSM?** Les organismes de financement de la recherche ont-ils institué des programmes visant expressément à promouvoir la recherche portant sur les CLOSM? Le cas échéant, quels programmes de recherche privilégient la dualité linguistique? Les organismes ont-ils mis en place des programmes à l'intention des petits établissements? Les organismes songent-ils à créer des programmes pour répondre aux besoins des CLOSM ou pour promouvoir la recherche sur la dualité linguistique?

3.1 Principaux intervenants

La présente section fournit une brève description des principaux intervenants qui allouent des fonds pour la recherche ou qui appuient les chercheurs œuvrant dans les CLOSM ou menant des recherches sur des questions liées aux CLOSM.

- **Organismes fédéraux de financement de la recherche.** Les principaux organismes de financement de la recherche du gouvernement fédéral financent la recherche en accordant des subventions et des contributions aux établissements et aux chercheurs, habituellement par l'entremise d'un processus d'examen par les pairs. Il s'agit du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).
- **Ministères et organismes fédéraux.** Les ministères et organismes doivent mettre en œuvre les dispositions de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et entretenir des relations avec les CLOSM dans le cadre de leurs mandats respectifs. Par ailleurs, les ministères impartissent des contrats de recherche aux universités et aux chercheurs, en plus de collaborer avec Patrimoine canadien et d'autres ministères à des projets de financement relatifs aux CLOSM et à la dualité linguistique.
- **Universités dans les CLOSM.** Les universités établissent des priorités de recherche par l'entremise de leurs comités de recherche, dispensent des services de soutien à leurs chercheurs, présentent des demandes aux organismes de financement au nom de leurs chercheurs et voient à ce que les chercheurs appliquent les normes professionnelles. En outre, elles contribuent aux projets de recherche ou fournissent l'infrastructure voulue pour soutenir de tels projets. À l'extérieur du Québec, ces universités sont membres de l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC) qui soutient la recherche par son rôle de catalyseur.

- **Chercheurs.** Les chercheurs préparent des demandes de financement pour les présenter aux organismes fédéraux de financement de la recherche. Ils peuvent également être appelés à participer aux activités des comités d'évaluation par les pairs que mettent sur pied les organismes fédéraux de financement de la recherche.
- **CLOSM.** Les CLOSM se composent d'organismes et d'associations défendant des intérêts particuliers. Ces communautés peuvent demander certains types de recherche ou se servir des résultats d'autres recherches pour influencer sur l'élaboration de politiques.
- **Patrimoine canadien.** Le ministère du Patrimoine canadien coordonne le rôle que doivent jouer les ministères et organismes pour remplir leurs obligations en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. En outre, il participe au financement de projets de recherche en collaboration avec les organismes de financement et les CLOSM. Des détails à ce sujet sont fournis dans la section 3.8.2.

Dans les pages suivantes, il est question du rôle joué par les principaux organismes de financement, d'autres ministères et organismes fédéraux et des fondations de recherche privées dans le processus de financement de la recherche.

3.2 Ministères et organismes fédéraux de financement de la recherche

3.2.1 Principaux organismes de financement de la recherche

Bien qu'il existe de nombreuses sources de financement de recherche au sein du gouvernement fédéral, les données de Statistique Canada concernant les sommes que le gouvernement fédéral verse au secteur de l'enseignement supérieur pour la recherche en sciences et technologie indiquent que, sur le strict plan de la valeur monétaire, la plupart des fonds proviennent de quatre organismes fédéraux (CRSNG, IRSC, FCI, CRSH). Comme l'illustre le tableau 5, ces quatre organismes ont versé en 2005 plus ou moins 92 p. 100 des 2,8 milliards de dollars de financement. Les fonds ont plus que triplé depuis 10 ans. Ces chiffres n'incluent toutefois pas le financement provenant de fondations de recherche, telles que le

Programme des chaires de recherche du Canada (PCRC) ou la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, ni les fonds consacrés à la recherche menée par les fonctionnaires des ministères fédéraux ou par des sous-traitants.

Tableau 5 – Sommes versées par le gouvernement fédéral au secteur de l'enseignement supérieur pour la recherche en sciences et technologie, par ministère ou organisme, de 1996-1997 à 2005-2006 (en millions de dollars)

Ministère ou organisme	1996–1997	2000–2001	2005–2006
CRSNG	413 \$	504 \$	791 \$
IRSC (autrefois CRM)	221 \$	350 \$	699 \$
FCI	-	183 \$	550 \$
CRSH	75 \$	114 \$	544 \$
Autres ministères et organismes fédéraux	185 \$	169 \$	221 \$
	894 \$	1 320 \$	2 805 \$

Source : Statistique Canada, *Dépenses et personnel de l'administration fédérale en sciences naturelles et sociales*. 2006, p. 25.

Ces quatre organismes ont un mandat à remplir, qui pourrait se résumer comme suit.

- **CRSNG.** Le CRSNG a été créé en 1978 pour soutenir la recherche fondamentale en sciences et technologie (autres que les sciences de la santé) au moyen de subventions à la découverte et de projets stratégiques, en partenariat avec les universités, les gouvernements et le secteur privé. Le CRSNG est un employeur distinct qui relève du ministre de l'Industrie.
- **IRSC.** Cet organisme, créé en juin 2000 par une loi du Parlement, poursuit un mandat qui inclut la recherche biomédicale, la recherche clinique, la recherche concernant les systèmes de santé, les services de santé, la santé des populations, les dimensions sociétales et culturelles de la santé et

des influences environnementales sur la santé. Relevant du ministre de la Santé, les IRSC comptent 13 instituts répartis dans tout le pays, chacun étant dirigé par un directeur scientifique.

- **CRSH.** Le CRSH est un organisme fédéral sans lien de dépendance qui promeut et appuie la recherche universitaire et la formation en sciences humaines. Créé par une loi du Parlement en 1977, le CRSH est administré par un conseil composé de 22 membres qui relève du ministre de l'Industrie. La recherche financée par le CRSH alimente la réflexion novatrice sur les enjeux réels de la vie, notamment l'économie, l'éducation, les soins de santé, l'environnement, l'immigration, la mondialisation, la langue, l'éthique, la paix, la sécurité, les droits de la personne, le droit, la pauvreté, la communication de masse, les politiques, la littérature, la toxicomanie, la culture pop, la sexualité, la religion et les droits des Autochtones.
- **FCI.** Créée en 1997, la FCI a pour mandat de renforcer les capacités des universités, des collèges, des hôpitaux de recherche ainsi que des organismes de recherche sans but lucratif et non gouvernementaux du Canada à réaliser des activités de développement en recherche et technologie qui sont reconnues mondialement et profitent aux Canadiens. La FCI finance jusqu'à 40 p. 100 des coûts admissibles d'un projet d'infrastructure de recherche.

3.2.2 Ministères et organismes fédéraux

Outre les organismes de financement de la recherche décrits ci-dessus, des ministères et organismes fédéraux financent ou exécutent de la recherche interne. On peut les regrouper dans les catégories suivantes :

- **Ministères ou organismes fédéraux qui effectuent de la recherche interne.** Plusieurs ministères et organismes effectuent de la recherche interne, en partenariat avec le secteur privé, des chercheurs universitaires ainsi que des organismes de financement de la recherche. En 2006-2007, le montant total de la recherche fédérale interne réalisée par les ministères et organismes s'élevait à 2,2 milliards de dollars. Entre autres centres de
- recherche au pays qui travaillent en étroite collaboration avec des chercheurs universitaires, on compte le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) (budget de 693 millions de dollars), Recherche et développement pour la défense Canada (budget de 255 millions de dollars) et d'autres ministères, comme Agriculture et Agroalimentaire Canada, Pêches et Océans Canada, et Ressources naturelles Canada. On a interrogé des représentants du CNRC dans le cadre de cette étude. Il semblerait qu'une très petite partie de ces travaux de recherche porte sur des questions liées aux langues officielles.
- **Ministères fédéraux qui financent la recherche sur une base contractuelle.** Plusieurs ministères et organismes fédéraux financent des projets de recherche sur une base contractuelle pour soutenir l'élaboration de politiques. Les ministères suivants, interrogés dans le cadre de l'étude, se retrouvent dans cette catégorie : Affaires étrangères et Commerce international Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), Ressources humaines et Développement social Canada (RHDS) et Industrie Canada. La passation de contrats de recherche respecte les mêmes règles que celles régissant l'achat d'autres services professionnels. Habituellement, la recherche réalisée par les ministères est décentralisée au niveau des gestionnaires des centres de responsabilité, ce qui la rend difficile à quantifier. Il arrive souvent que ces capacités de recherche soient étroitement liées à la fonction des politiques du ministère, et ne se retrouve pas nécessairement dans les domaines d'intérêt des chercheurs.
- **Ministères fédéraux qui financent la recherche dans le cadre d'autres programmes.** Dans plusieurs cas, la recherche n'est qu'un volet du financement total destiné à des programmes plus complexes. C'est pourquoi il est difficile de quantifier le tout. À titre d'exemple, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) soutient financièrement les universités qui poursuivent des projets en développement international dans le cadre du Programme des universités et des collèges.

- **Ministères qui appuient financièrement les CLOSM et financent la recherche sur les questions liées aux langues officielles.** Patrimoine canadien et d'autres ministères fédéraux financent la recherche des chercheurs universitaires ou des consultants en recherche du secteur privé sur les enjeux liés aux langues officielles. Cette recherche vise à mieux comprendre et expliquer les réalités des minorités, qui se distinguent de celles de la majorité (notamment sur le plan des besoins), et à examiner les enjeux liés à l'enseignement de la langue seconde et à la promotion de la dualité linguistique. Cette recherche se déroule à Patrimoine canadien sous l'égide de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles. Le Ministère finance également plusieurs programmes de recherche. Des renseignements détaillés sont fournis un peu plus loin.

Par ailleurs, le Secrétariat des langues officielles à Patrimoine canadien est responsable de la coordination du Programme des langues officielles de l'évaluation globale des programmes et des politiques du gouvernement fédéral qui appuient la dualité linguistique. La recherche sur les langues officielles est alors utilisée comme outil pour recueillir, rassembler et analyser les données qui aident à mieux comprendre la réalité des CLOSM et à évaluer l'ensemble des répercussions des politiques et des programmes du gouvernement au chapitre des langues officielles et de la dualité linguistique. Le rôle de coordination vise à aider le gouvernement à conserver une approche globale qui respecte la complexité de la structure de gouvernance du Programme des langues officielles.

Afin d'améliorer le partage d'information sur la recherche relative aux langues officielles dans les ministères, le Secrétariat a créé un comité interministériel. Relevant du Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles, le Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles (CCRLO) comprend des représentants de plusieurs organismes et ministères interrogés dans le cours de la présente étude. Le mandat du CCRLO est de recueillir, regrouper et analyser des données afin d'évaluer l'état actuel de la recherche sur les langues officielles ainsi que d'accroître la sensibilisation à l'importance de cette recherche dans l'élaboration et l'évaluation de politiques et

de programmes. Cet état de choses devrait, en retour, favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés aux CLOSM et mener à une évaluation des répercussions globales des politiques et programmes gouvernementaux dans le domaine des langues officielles et de la dualité linguistique. En outre, le CCRLO joue un rôle de chef de file dans la collaboration efficace entre les ordres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et avec les partenaires communautaires et universitaires préoccupés par la recherche sur les langues officielles. Fait à noter, ce comité ne finance pas la recherche sur les CLOSM, mais il encourage les ministères à le faire et il est en faveur de l'établissement de liens entre le gouvernement et les chercheurs.

3.2.3 Autres programmes de recherche

D'autres programmes qui reçoivent du financement, à tout le moins en partie, du gouvernement fédéral financent également la recherche. Outre la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), deux autres programmes ont été analysés dans le cadre de la présente étude :

- **Programme des chaires de recherche du Canada.**

En 2000, le gouvernement du Canada a créé un nouveau programme visant à établir 2 000 professorats de recherche (les chaires de recherche du Canada) dans les universités du pays d'ici 2008. Le Programme des chaires de recherche du Canada investit 300 millions de dollars par année pour attirer et maintenir en poste certains des cerveaux les plus accomplis et prometteurs au monde. En aidant les universités canadiennes et leurs instituts et hôpitaux de recherche affiliés à devenir des centres de recherche et de formation de renommée internationale, ce programme permet d'accroître la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale du savoir, d'améliorer la santé des Canadiens et d'enrichir la vie sociale et culturelle de la population.

- **Programme de recherche du millénaire.** La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a lancé ce programme en 2001 afin qu'il puisse l'aider à s'acquitter de son mandat, qui est d'améliorer l'accès aux études postsecondaires et de fournir aux étudiants les possibilités de s'instruire dont ils ont

besoin pour se préparer à l'avenir. Ce programme fait évoluer l'étude des obstacles qui se posent aux études postsecondaires et l'examen des répercussions découlant des politiques et programmes ayant pour objet d'atténuer ces obstacles. Cela permet de s'assurer que l'élaboration de politiques et les discussions publiques entourant les possibilités d'études supérieures au Canada reposent sur des analyses rigoureuses et des données empiriques.

Résumé — Plusieurs ministères et organismes fédéraux offrent du financement pour la recherche ou établissent des contrats de recherche avec les universités et les chercheurs. Toutefois, la majorité des fonds de recherche émanent d'un petit nombre d'organismes. Compte tenu de cette dynamique, toute amélioration et toute pratique exemplaire visant les CLOSM devrait essentiellement, mais non exclusivement, être axée sur les principaux organismes de financement de la recherche (CRSNG, IRSC et CRSH).

3.3 Collectivités de recherche

Le milieu de la recherche desservi par les organismes fédéraux de financement de la recherche est très vaste. Le tableau 6 donne une idée de la taille de la collectivité de recherche soutenue par les organismes fédéraux de financement de la recherche en fonction du nombre d'établissements et de chercheurs desservis.

Tableau 6 – Taille approximative des collectivités soutenues par les organismes fédéraux de financement de la recherche (en 2005)

Organisme	Nombre de chercheurs	Nombre d'établissements	Nombre de subventions et de prix (par an)	Types d'établissements
CRSH	6 000	130	8 000	Surtout des universités et des collèges
CRSNG	11 000	90	3 600	Surtout des universités, quelques collèges
IRSC	9 000	250	8 000	Universités, hôpitaux, établissements sans but lucratif
FCI	20 000	130	600	Universités, hôpitaux, collèges

Source : Données tirées des sites Web des organismes et de documents publics².

3.4 Établissements d'enseignement postsecondaire dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire

3.4.1 Établissements associés à des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les établissements des CLOSM qui ont participé à la présente étude (tableau 1) se répartissent en quatre catégories distinctes qui ont une incidence sur leurs relations avec les organismes fédéraux de financement de la recherche et sur leur capacité d'accéder à du financement pour la recherche :

- les établissements francophones hors Québec, notamment l'Université Sainte-Anne, l'Université de Moncton, l'Université de Hearst et le Collège universitaire de Saint-Boniface;
- les établissements francophones hors Québec qui font partie de grandes universités anglophones majoritaires : l'Institut français de l'Université de Regina, le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta;
- les établissements anglophones du Québec : les universités McGill, Concordia et Bishop's. Étant donné leur importance, McGill et Concordia disposent de capacités de recherche bien établies et reçoivent déjà un soutien substantiel sous forme de financement de la recherche;

² Les données ont été tirées des sites Web suivants : www.crsh.ca, www.crsng.ca, www.cihr-irsc.gc.ca et www.innovation.ca.

- les établissements bilingues, surtout dans des milieux anglophones hors Québec. La plupart des établissements des CLOSM de l'Ontario se retrouvent dans cette catégorie, notamment l'Université Laurentienne, l'Université d'Ottawa et le Collège militaire royal du Canada.

3.4.2 Financement de recherche versé aux établissements des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Selon les données sur les niveaux de financement recueillies par Statistique Canada au nom de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU)³, les établissements des CLOSM ont reçu en tout 352,3 millions de dollars (voir le tableau 7), ce qui constitue environ 12,6 p. 100 du montant total de 2,8 milliards de dollars versés par des organismes fédéraux de financement de la recherche à toutes les universités du Canada en 2005-2006 (voir le tableau 5). Si l'on exclut les universités anglophones du Québec, la proportion des fonds fédéraux soutenant la recherche dans d'autres établissements de langue officielle en situation minoritaire au Canada dépasse légèrement 4 p. 100 du financement total accordé à la recherche. Selon les données de Statistiques Canada :

- en Nouvelle-Écosse, l'Université Sainte-Anne a reçu 0,2 p. 100 des fonds fédéraux visant à soutenir la recherche universitaire dans la province. Si l'on ajoute les subventions reçues par l'Université de Moncton, le montant accordé aux deux établissements francophones dans la région s'élève à 3,8 p. 100 du total attribué aux universités des provinces de l'Atlantique;
- les trois universités de langue anglaise en situation minoritaire au Québec (universités McGill, Concordia et Bishop's) présentent un tableau considérablement meilleur à ce chapitre puisqu'elles ont obtenu 42,5 p. 100 des fonds fédéraux pour la recherche qui sont réservés aux universités de cette province;

- en Ontario, le financement fédéral dévolu à la recherche (dont une très grande partie a servi à la recherche effectuée en anglais) dans les grandes universités bilingues de la province (l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne) et la très modeste aide financière accordée aux petits établissements représentent 14,3 p. 100 du montant total versé aux universités de la province⁴;
- le Collège universitaire de Saint-Boniface n'a pas reçu de fonds de recherche de la part du gouvernement fédéral en 2004-2005⁵.

La plupart des établissements et des chercheurs dans les CLOSM ont reçu leur financement de la part des IRSC (109 millions de dollars), du CRSNG (66 millions de dollars), de la FCI (54 millions de dollars), du Programme des chaires de recherche du Canada (28 millions de dollars) ou du CRSH (22 millions de dollars). Des ministères et d'autres organismes fédéraux ont versé 19,4 p. 100 de tout le financement, ce qui peut expliquer en partie la raison pour laquelle les chercheurs interrogés en ont mentionné comme sources de financement.

3 Association canadienne du personnel administratif universitaire. *Information financière des universités et collèges, 2004-2005*. Statistique Canada, Ottawa, 2006, p. 19 et p.153-189.

4 Aucune donnée sur le Collège militaire royal du Canada, le Collège dominicain de philosophie et de théologie et le Collège universitaire de Glendon (financé à même le budget de recherche de l'Université York) n'était disponible.

5 Aucune donnée sur les fonds reçus par l'Institut français en Saskatchewan et le Campus Saint-Jean en Alberta n'était disponible.

Tableau 7 – Financement de recherche versé par le gouvernement fédéral aux établissements de langue officielle en situation minoritaire, en 2004-2005 (en milliers de dollars)

Université	CRSH	Santé Canada	CRSNG	IRSC	FCI	Programme des chaires de recherche du Canada	Autres sources fédérales	Total
Université Sainte-Anne	5	0	0	0	0	118	29	152
Université de Moncton	700	52	838	54	359	483	3 478	5 964
Université McGill	8 729	2 182	36 318	78 846	28 969	17 992	39 041	212 077
Université Concordia	4 695	0	8 882	1 824	2 849	1 890	4 902	25 042
Université Bishop's	149	0	168	0	45	200	36	598
Université d'Ottawa*	7 550	1 937	17 172	28 232	21 183	6 219	19 133	101 426
Collège militaire royal du Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Université Laurentienne*	223	144	3 013	37	273	1 450	1 731	6 871
Collège dominicain de philosophie et de théologie	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Université Saint Paul*	70	0	0**	0	0	0	0	70
Université de Sudbury	0	0	0**	0	0	0	0	0
Université de Hearst	0	0	0**	0	0	64	0	64
Collège universitaire de Glendon	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Collège universitaire de Saint-Boniface	0	0	0**	0	0	0	0	0
Institut français, Université de Regina	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Campus Saint-Jean, Université de l'Alberta	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total	22 121 \$	4 315 \$	66 391 \$	108 993 \$	53 678 \$	28 416 \$	68 350 \$	352 264 \$

Source : Association canadienne du personnel administratif universitaire. *Information financière des universités et collèges, 2004-2005*.
Statistique Canada, Ottawa, 2006.

s.o. : Aucune donnée à ce propos dans le rapport de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire.

* Financement total de la recherche menée en français et en anglais.

** Non admissible aux programmes de financement de l'organisme.

3.4.3 Chaires de recherche attribuées aux établissements dans les communautés de langue officielle minoritaire

Le nombre de chaires de recherche attribuées aux chercheurs des CLOSM est un autre indicateur du niveau de soutien financier reçu par les établissements des CLOSM (tableau 8). En décembre 2005, 213 (12,6 p. 100)

des 1 698 chaires de recherche octroyées dans tout le Canada ont été attribuées à des établissements des CLOSM. La plupart de ces chaires se trouvent aux universités McGill et Concordia et à l'Université d'Ottawa. En tout, 194 demandes ont été soumises en anglais, ou 91 p. 100, par rapport aux 19 demandes soumises en français, soit 9 p. 100.

Tableau 8 – Nombre de chaires de recherche attribuées à des établissements de langue officielle en situation minoritaire (entre 2000 et 2005)

Universités	Nombre de chaires	Langue anglaise	Langue française
Université McGill	121	117	4
Université d'Ottawa	48	42	6
Université Concordia	22	22	0
Université de Moncton	6	1	5
Collège militaire royal du Canada	4	4	0
Université de Hearst	1	0	1
Université Sainte-Anne	1	0	1
Collège universitaire de Saint-Boniface	1	0	1
Université Bishop's	1	1	0
Campus Saint-Jean, Université de l'Alberta	1	0	1
Collège universitaire de Glendon	0	0	0
Université Laurentienne	7	7	0
Collège dominicain de philosophie et de théologie	0	0	0
Université Saint-Paul	Admissible par l'entremise de l'université d'attache (Université d'Ottawa)	x	x
Université de Sudbury	Admissible par l'entremise de l'université d'attache (Université Laurentienne)	x	x
Institut français, Université de Regina	0	0	0
Total	213	194	19

Source : Site Web du Programme des chaires de recherche du Canada (www.chaires.gc.ca), août 2007.

Résumé — Mis à part les grandes universités anglophones du Québec (l'Université McGill et l'Université Concordia) et compte tenu du fait que la plupart des subventions accordées aux établissements bilingues ailleurs au Canada appuient les recherches effectuées en anglais, on constate que les établissements des CLOSM ne reçoivent pas un financement très élevé pour les chaires de recherche.

3.5 Processus employés par les organismes

On a également examiné la mesure dans laquelle les politiques et les procédures des organismes fédéraux de financement de la recherche répondent aux besoins des CLOSM. Il a été question précédemment des préoccupations des chercheurs relativement à l'évaluation des demandes ainsi que des processus rigoureux que les organismes fédéraux de financement de la recherche ont mis en place pour évaluer ces demandes. Il sera question un peu plus loin de leurs caractéristiques communes. Fait à noter, les exemples et les pratiques exemplaires ont été fournis par les représentants des organismes fédéraux de financement de la recherche.

3.5.1 Accent mis sur l'excellence

Les organismes fédéraux de financement de la recherche comme les chercheurs valorisaient tous l'excellence. Selon le point de vue général des organismes fédéraux de financement de la recherche, les affectations de fonds pour la recherche ne devraient reposer que sur l'excellence. Certains sont aussi d'avis que les programmes devraient être d'envergure nationale, et que les établissements et chercheurs des CLOSM ne devraient pas jouir d'un traitement privilégié. Ces organismes fédéraux de financement de la recherche financent les établissements et les chercheurs de langue officielle en situation minoritaire parce que ce sont des experts dans leur domaine et que leur demande a été jugée méritoire selon les processus d'examen par les pairs.

De leur côté, les ministères fédéraux qui font de la recherche sur une base contractuelle (plutôt que de verser des subventions pour la recherche), évaluent l'établissement ou le chercheur selon les exigences précisées dans l'énoncé de travail inclus dans une demande de proposition et l'entente contractuelle.

3.5.2 Établissement des priorités de la recherche par les organes directeurs

Habituellement, chaque organisme de financement de la recherche met en place un processus pour établir les priorités de recherche, par exemple en recourant à des organes directeurs composés de représentants externes ou à des instituts. Ces organes sont composés de personnes émérites sélectionnées dans les secteurs privé et public, ainsi que dans les universités, et représentant un vaste éventail de milieux et disciplines. En temps normal, un certain pourcentage du financement de la recherche est attribué aux chercheurs, tandis que le reste est réservé à des initiatives stratégiques ou à des partenariats particuliers. Les priorités sont établies seulement après consultation des intervenants et recensement des préoccupations nationales.

Les ministères fédéraux établissent généralement les priorités de recherche en effectuant un plan de recherche (p. ex., le *Plan d'acquisition du savoir de Ressources humaines et Développement social Canada*) ou lors du cycle régulier de planification des activités. Les priorités sont étroitement liées aux priorités de l'élaboration des politiques ou aux priorités des programmes.

Par le passé, le commissaire aux langues officielles a trop souvent observé que les ministères ne prenaient pas en considération la dimension linguistique lorsqu'ils produisaient leurs plans de recherche à l'appui du développement de politiques ou de programmes. En vertu de leurs responsabilités, il est important que les ministères tiennent compte de cette dimension et réalisent de la recherche sur la vitalité des CLOSM; qu'ils comprennent les éléments fondamentaux qui influent sur le développement de ces collectivités et en tiennent compte également lors de l'élaboration et de l'évaluation des programmes.

3.5.3 Processus de demande de financement de la recherche

Les organismes fédéraux de financement de la recherche reçoivent chaque année des milliers de demandes de financement. Certaines des mesures qu'ils prennent afin de faciliter le processus de demandes sont les suivantes :

- **Formulaires simplifiés.** Certains organismes acceptent des demandes abrégées (p. ex., des lettres d'intention).

- **Demandes en ligne.** Certains organismes font de gros efforts pour traiter les demandes en ligne et y fournir de l'information relative au financement⁶. L'objectif est de rendre le processus et les formulaires de demande facilement accessibles sur le Web et ainsi joindre les efforts pour les tâches administratives. Les renseignements sur les demandeurs sont conservés dans une base de données.

- **Coopération accrue entre les organismes.** Afin de faciliter la tâche des chercheurs qui doivent présenter des demandes à plusieurs programmes pour obtenir du financement pour des projets qui recoupent plusieurs disciplines, certains organismes et établissements de recherche coopèrent et demandent au chercheur de ne leur faire parvenir qu'un seul curriculum vitæ. Ils collaborent aussi parfois au moment des demandes de propositions. On constate aussi une tendance à conclure des ententes de demandes multiples et d'autres formes d'ententes de coopération entre les organismes.

- **Encadrement.** Certains organismes mettent du personnel à la disponibilité des chercheurs pour les épauler dans leur processus de demande.

- **Attribution de fonds aux établissements.** La FCI, par exemple, a créé une enveloppe de financement différentiel pour des coûts de fonctionnement et d'entretien des projets d'infrastructure ainsi qu'un comité d'examen distinct pour les petits établissements.

- **Vaste éventail de mécanismes de soutien financier.** Le soutien financier est assuré au moyen de nombreux mécanismes, y compris des concours, des initiatives conjointes et des projets de recherche stratégique. Il peut servir à atteindre une foule d'objectifs et est offert notamment sous forme de subventions aux établissements et aux chercheurs seuls ou autonomes. Il peut être attribué pour la recherche et le développement en collaboration; le transfert de technologie; les réseaux, les ententes et les chaires de recherche; la diffusion de la

recherche; les missions professorales; les bourses de recherche spéciales; la formation; les programmes d'échange; l'équipement et les installations.

- **Normes de service.** Certains organismes ont fixé des normes de service. À titre d'exemple, on peut mentionner un organisme qui a élaboré et publié un ensemble de normes, établi des conditions de base et des objectifs d'amélioration, et mené des sondages auprès de ses principaux clients pour connaître leur degré de satisfaction.

- **Gestionnaires des relations avec la clientèle.** Un organisme a désigné des coordonnateurs qui assurent la relation avec la clientèle ou des gestionnaires de comptes qui s'occupent de groupes d'établissements. Ces gestionnaires servent de personnes-ressources pour l'établissement; ils s'occupent des cas problématiques et offrent du soutien.

En ce qui concerne la recherche menée dans les ministères, les chercheurs répondent aux demandes de propositions, qui sont ensuite évaluées conformément aux processus habituels de passation des marchés.

3.5.4 Processus d'examen des demandes par les pairs

Les fonds sont normalement octroyés par voie de concours à l'échelle nationale, à la suite d'une évaluation des demandes effectuée par un comité indépendant formé de pairs possédant des compétences dans le domaine de la recherche proposée. Ainsi, chaque demande de financement est évaluée par l'un de ces comités. Ces examinateurs bénévoles préparent des rapports détaillés sur les forces et les faiblesses de chaque proposition. Les organismes veillent à ce que ces comités, qui comptent généralement de huit à dix membres, comportent un bon agencement sur le plan des connaissances spécialisées, de la représentation régionale, du sexe et de la langue. Certains organismes font également appel à des experts dans des domaines particuliers pour examiner les demandes et utilisent un système à deux paliers en vertu duquel les demandes sont évaluées une à une par des spécialistes dans des domaines précis (à savoir, des arbitres ou évaluateurs de l'extérieur) avant qu'elles ne soient présentées aux comités d'examen par les pairs. Dans un esprit de consensus, les comités accordent une cote finale à chaque proposition.

6 Par exemple, les IRSC ont lancé, en 2004, le projet pilote de présentation électronique RechercheNet. Malgré que le système présente encore quelques défaillances lorsque de nombreux utilisateurs sont en ligne, particulièrement à l'approche des dates limites, il constitue un outil important à la disposition des grands et petits établissements.

Les objectifs clés de ces processus d'examen sont l'excellence, l'indépendance et la clarté. Les organismes affichent souvent sur leur site Web leurs politiques et processus d'examen par les pairs. Certains d'entre eux, comme la FCI, ont mis sur pied des comités d'examen par les pairs distincts pour les petits et les grands établissements.

Le processus d'examen par les pairs comporte certains défis. À titre d'exemple, il faut constamment nommer de nouveaux membres au sein des comités d'examen. Il s'agit, en outre, de trouver des personnes qui possèdent à la fois les connaissances spécialisées requises et des compétences dans les deux langues officielles, ce qui se révèle souvent difficile, compte tenu de la nature hautement spécialisée de certains secteurs de recherche, du nombre limité d'experts et de la nécessité d'éviter les conflits d'intérêts et de préserver l'anonymat.

3.5.5 Capacité des comités d'examen par les pairs d'évaluer les demandes de financement rédigées dans les deux langues officielles.

Tous les organismes fédéraux de financement de la recherche s'engagent à servir les établissements et les chercheurs dans les deux langues officielles. Ils prennent différentes mesures pour faire en sorte que les comités d'examen par les pairs évaluent adéquatement les demandes rédigées dans les deux langues officielles :

- **Représentation minimale dans les deux langues officielles au sein des comités d'examen.** Pour former les comités bilingues d'examen par les pairs, les organismes se fient habituellement à l'auto-évaluation du bilinguisme fonctionnel des examinateurs. Pour évaluer les demandes présentées en français, les membres des comités doivent maîtriser les deux langues officielles à un niveau fonctionnel. Certains organismes veillent à ce que les comités qui évaluent les demandes rédigées en français comptent un certain nombre de membres francophones. La proportion de demandes reçues en français devraient être prise en considération puisque 19 p. 100 des demandes présentées au CRSH sont en français, comparativement à 7 p. 100 au CRSNG. Cette situation pourrait s'expliquer par la prédominance de l'anglais dans les publications que diffuse le milieu des sciences

naturelles et de l'ingénierie ou le fait que plusieurs établissements de langue française dans les CLOSM ne sont pas admissibles parce qu'ils n'ont pas de programmes d'enseignement des sciences et du génie.

- **Création de banques d'experts comptant des représentants des deux langues officielles.** Tous les organismes fédéraux de financement de la recherche s'assurent de trouver dans leur banque de données des listes d'examineurs suffisamment bilingues. Habituellement, leurs banques de données renferment des listes considérables d'experts dans diverses spécialités (p. ex., celle du CRSH compte 30 000 noms, tandis qu'on en dénombre plus de 134 000 dans celle du CRSNG). Certains organismes font le suivi du pourcentage de leurs experts fonctionnellement bilingues. À titre d'exemple, au CRSNG, environ 18 p. 100 des experts sont capables de parler, de lire et d'écrire en français. Toutefois, ces organismes se fient aux déclarations des experts quant à leur bilinguisme et aucun ne vérifie les compétences linguistiques de leurs experts de l'extérieur.
- **Mise sur pied de comités d'examen francophones et anglophones.** Il s'agit de l'approche qu'applique le Conseil des Arts du Canada pour encourager l'équité dans l'attribution des subventions destinées aux activités artistiques. Bien que ce modèle ne soit pas utilisé pour financer la recherche en soi, il pourrait servir d'exemple pour d'autres organismes fédéraux préoccupés par le traitement équitable des CLOSM.
- **Services de traduction et d'interprétation.** Le Conseil des Arts du Canada traduit des demandes et offre également des services d'interprétation simultanée aux comités d'examen. Certains organismes offrent également des services d'interprétation, mais les comités d'examen y ont rarement recours.
- **Fiches de renseignements et mises en contexte.** Le Conseil des Arts du Canada prépare des fiches de renseignements et mises en contexte pour que les jurys disposent de renseignements généraux sur la réalité des artistes francophones travaillant à l'extérieur du Québec.

Exemple 1 – Mécanismes utilisés par le CRSNG pour s'assurer du bilinguisme des membres des comités d'examen par les pairs

En 2005-2006, plus de 3 000 demandes (dont 6 p. 100 étaient rédigées en français) ont été soumises dans le cadre du Programme de subventions à la découverte. Dans la base de données, on comptait plus de 16 000 examinateurs externes, entre 300 et 350 membres de comité de sélection et 27 comités de sélection. Les examinateurs de l'extérieur sélectionnés doivent pouvoir évaluer les demandes dans la langue dans laquelle elles sont rédigées. Quelque 7,5 p. 100 des examinateurs de l'extérieur sont des francophones. Les comités de sélection qui examinent les demandes en français doivent compter au moins deux membres dont la langue première est le français, et le plus grand nombre possible de membres bilingues. En tout, 14 p. 100 des membres des comités de sélection sont des francophones, et 34 p. 100 sont bilingues et peuvent examiner les propositions en anglais et en français.

Les comités peuvent également, le cas échéant, utiliser des services de traduction simultanée. Les observations à l'intention des demandeurs sont formulées dans la langue de leur choix.

Source : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. *Investir dans les gens, la découverte et l'innovation*. Présentation faite au forum de discussion tenu le 17 novembre 2006.

Résumé — Des processus d'évaluation sont en place pour assurer une évaluation objective et ouverte des demandes de financement pour la recherche. La coopération entre les organismes s'est accrue, et l'on s'efforce actuellement de simplifier les processus de demande. Les organismes ont adopté diverses approches pour veiller à ce que les comités d'examen par les pairs fonctionnent dans les deux langues. Toutefois, les compétences linguistiques ne font l'objet d'aucune évaluation.

3.6 Promotion du financement de la recherche auprès des CLOSM

Tous les organismes mènent des activités de promotion pour mieux faire connaître leurs programmes. Les mécanismes en place sont les suivants :

- **Visite des établissements.** Les organismes effectuent habituellement des visites périodiques dans les établissements. La fréquence des visites semble varier; elles peuvent se faire annuellement ou s'effectuer à quelques années d'intervalle. Il n'existe pas de stratégie précise qui ciblerait les petites universités. Bien que certains chercheurs interrogés aient émis des commentaires favorables sur la disponibilité des représentants des conseils subventionnaires, les chercheurs francophones ont dit qu'il était plus probable que leurs contacts avec les représentants se déroulent au téléphone ou par correspondance plutôt qu'en personne. Si les visites des représentants des divers organismes fédéraux de financement de la recherche sur les campus du Canada sont très appréciées, il est rare que ces visites se déroulent dans les petits établissements, où le nombre comparativement plus faible de chercheurs présents en un seul endroit dissuade les organismes de consacrer temps et argent à des déplacements hors des principales agglomérations.
- **Séances d'information régionales.** Les organismes offrent des séances d'information périodiques dans les grands et petits établissements situés dans les grands centres urbains et les petites collectivités.
- **Bureaux régionaux.** Certains organismes fédéraux de financement de la recherche ont créé des bureaux régionaux. À titre d'exemple, le CRSNG a récemment mis sur pied des bureaux régionaux dans des centres tels que Moncton, Winnipeg et Vancouver pour promouvoir leurs programmes et encourager les gens du siège social à se rendre plus souvent dans les régions (chaque bureau régional compte de trois à quatre employés). De même, les IRSC comptent 13 bureaux dans tout le pays, mais l'évaluation des demandes de subvention de la recherche est centralisée à l'échelon national.
- **Personnel bilingue et documentation des programmes.** Les organismes offrent aux communautés des services, des programmes et de la documentation sur leur site Web et des services dans les deux langues officielles, comme l'exige d'ailleurs la *Loi sur les langues officielles*.

- **Travail avec les associations.** Certaines associations telles que l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) représentent toutes les universités, tandis que d'autres comme l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUGC) représentent des établissements des CLOSM. Ces associations travaillent à faire connaître les programmes de financement de la recherche qu'elles offrent.
- **Gestionnaires des relations avec la clientèle.** Certains organismes ont désigné un coordonnateur qui joue le rôle de principale personne-ressource. De leur côté, les établissements ont nommé des personnes chargées de communiquer avec l'organisme.
- **Soutien des réseaux de recherche.** Le réseau de 19 centres d'excellence nationaux, mis sur pied par le gouvernement du Canada en 1989 pour mobiliser les chercheurs des secteurs universitaire, public, privé et non lucratif, a réussi à promouvoir l'innovation et le transfert du savoir dans les secteurs de la santé et du développement humain, des technologies de pointe, de l'ingénierie, de la fabrication, des ressources naturelles et de l'environnement.

Résumé — Les organismes fédéraux de financement de la recherche utilisent divers mécanismes pour promouvoir leurs programmes, et certains s'efforcent d'être présents dans les régions. Ils pourraient s'inspirer des exemples d'organismes qui financent d'autres secteurs (comme le Conseil des Arts du Canada) et qui ont consulté de manière proactive les CLOSM afin de déterminer leurs besoins.

3.7 Programmes visant les petits établissements

Certains organismes fédéraux de financement de la recherche ont mis en place des programmes à l'intention des petits établissements et des nouveaux chercheurs. Pour sa part, le CRSNG dispose depuis 2003-2004 d'un programme pour les petites universités et qui s'intitule : « Renforcement de la capacité de recherche dans les petites universités ». Ce programme a pour objet d'aider les petites universités à faire tomber les obstacles qui se posent

à la productivité dans le domaine de la recherche sur les plans de l'équipement, de l'infrastructure et du personnel de recherche. Le CRSH dispose également d'un budget modeste pour soutenir le renforcement des compétences dans les petites universités; il a organisé des tables rondes pour discuter de la façon d'aider les jeunes chercheurs et ajusté son processus d'évaluation pour tenir compte de la réalité des jeunes chercheurs et accroître leurs chances de succès. La FCI a également adapté ses programmes pour qu'ils témoignent des besoins des petits établissements.

Exemple 2 – Mécanismes utilisés par la FCI pour adapter ses programmes aux besoins des petits établissements

Au moment de sa création en 1997, la FCI joignait ses efforts à ceux de l'AUCC pour cerner les besoins des petites universités. La FCI a d'abord évalué les capacités de recherche de tous les établissements, puis a mis de côté pour chaque établissement une enveloppe budgétaire proportionnelle à son portefeuille de recherche. Les établissements pouvaient alors faire une demande de financement selon le montant réservé à leur intention. La FCI a ajouté les collèges et les petites universités au nombre des établissements visés. À ce jour, la FCI a versé 26,4 millions de dollars à 54 projets d'infrastructure dans les collèges et 162,8 millions de dollars à 710 projets d'infrastructure dans les universités.

La FCI a décidé de modifier ses programmes de manière à ce que les petits établissements, qui souhaitent avoir accès à un financement accru, puissent faire concurrence aux grands. La Fondation a créé des comités d'examen distincts pour les collèges, les petites universités et les autres établissements.

Source : Information tirée de la documentation fournie par la FCI et d'une présentation faite par la FCI au forum de discussion tenu le 17 novembre 2006.

Résumé — Certains organismes fédéraux de financement de la recherche ont mis en place des programmes à l'intention des petits établissements et des nouveaux chercheurs. Il est possible d'aider davantage les petits établissements à renforcer leurs capacités d'effectuer de la recherche.

3.8 Programmes conçus expressément pour promouvoir la recherche liée aux CLOSM et sur les langues officielles

Dans le cadre de l'étude, on a examiné la mesure dans laquelle les programmes actuels visent expressément les CLOSM, ou financent la recherche sur la dualité linguistique et les CLOSM. Les organismes fédéraux de financement de la recherche n'ont généralement pas mis en place de programmes destinés à soutenir les chercheurs de langue officielle en situation minoritaire. Cependant, certains organismes ont amorcé des initiatives qui répondent aux besoins des CLOSM dans leur domaine de recherche respectif.

Exemple 3 – Initiative des IRSC pour faciliter la prestation des services de santé dans les CLOSM

Les IRSC ont créé une initiative à l'intention des CLOSM pour promouvoir l'étude des déterminants de la santé et les besoins particuliers des deux groupes de langue officielle, augmenter le nombre de chercheurs intéressés par ces questions, veiller à ce que les nouvelles connaissances soient transmises aux chercheurs et aux cliniciens, et ce, dans le but d'améliorer la santé des Canadiens. En outre, les IRSC ont mis sur pied un comité consultatif sur les CLOSM composé de représentants des grandes et petites universités et des hôpitaux dont le mandat consiste à fournir des conseils stratégiques et de l'expertise aux IRSC sur le programme de recherche sur la santé des CLOSM et à élaborer un plan de recherche stratégique dans un souci de renforcement des capacités de recherche. Pour assurer la réussite du projet, les IRSC ont affecté des ressources humaines et de fonctionnement ainsi que 1,5 million de dollars en fonds de recherche. Deux concours ont été organisés en décembre 2005 et 2006. Les IRSC ont également conçu des formations d'été pour sensibiliser et intéresser les jeunes chercheurs aux défis auxquels font face les CLOSM. Une formation a eu lieu en 2003 et une autre aura lieu en 2008. Un atelier consacré au CLOSM a aussi été donné en 2006, lors de la formation générale d'été des IRSC.

Source : Instituts de recherche en santé du Canada. *Promotion des langues officielles : Pratiques des Instituts de recherche en santé du Canada*. Présentation faite au forum de discussion tenu le 17 novembre 2006.

Exemple 4 – Appui financier d'Industrie Canada à des projets de recherche des CLOSM en vue de faire mieux comprendre leur réalité

Industrie Canada a alloué des fonds à l'initiative Franco-communauté virtuelle, laquelle a pour objectif d'élargir l'accès aux technologies de l'information dans les communautés francophones. Industrie Canada a également élaboré de nouveaux outils pour mieux mettre en œuvre l'article 41 et accroître la coopération horizontale afin d'appuyer les CLOSM. Parmi ces initiatives, mentionnons la production d'un CD-ROM pour sensibiliser les gestionnaires des programmes et services ministériels. L'outil leur présente entre autres la répartition géographique des communautés. Dans la première phase du projet, on a dressé 490 cartes indiquant leurs emplacements selon certains critères définis. La deuxième phase aura pour objet d'approfondir les critères et de fournir un tableau plus complet des caractéristiques socioéconomiques des communautés. Industrie Canada aimerait créer un outil le plus détaillé possible grâce à l'apport de renseignements d'autres ministères fédéraux, comme Patrimoine canadien et Ressources humaines et Développement social Canada. Industrie Canada procède également à une étude de marché sur les investissements reliés aux CLOSM qu'il a réalisés en compagnie d'organismes de développement régional.

Source : Information recueillie durant une entrevue.

3.8.1 Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Parmi les principaux organismes fédéraux de financement de la recherche, c'est le CRSH qui se charge de la dualité linguistique. Le CRSH finance la recherche par l'entremise des programmes de recherche menée à l'initiative des chercheurs et des programmes ciblés. Bien qu'il soit difficile de définir et de retrouver toute la recherche dans ces domaines, le CRSH produit dans son rapport d'état des réalisations de l'application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* la liste des projets de recherche à ce propos. Dans son rapport de 2006-2007⁷, le CRSH a indiqué avoir versé environ 2,4 millions de dollars pour des activités de recherche sur la dualité linguistique et les langues officielles en situation minoritaire.

7 En ligne : www.sshrc-crsh.gc.ca/web/home-f.asp.

Cette somme a servi entre autres à financer les projets dans le cadre du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles (PRDLLO), un projet pilote de trois ans que le CRSH a administré conjointement avec Patrimoine canadien. Entre 2004 et 2007, les deux organismes ont consacré, en parts à peu près égales, 3 millions de dollars à ce programme.

Exemple 5 — Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles du CRSH et de Patrimoine canadien

En 2001, le CRSH a mené des consultations sur son plan stratégique quinquennal. L'un des thèmes et domaines prioritaires qui s'en sont dégagés avait trait à la culture, à la citoyenneté et à l'identité. Des négociations avec Patrimoine canadien ont commencé en 2003 sur la possibilité de créer une initiative sur les langues officielles. Le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles a été lancé en 2004. Le CRSH et Patrimoine canadien ont convenu de verser annuellement 500 000 \$ chacun pendant toute la durée du programme.

Le programme avait pour objectif de favoriser la collaboration entre les chercheurs en ce qui a trait aux politiques et pratiques en matière de langues officielles et de faire en sorte que les résultats de la recherche soient diffusés et utilisés. Il était axé sur la formation dans la langue de la minorité, l'apprentissage d'une langue seconde, la gouvernance et le développement communautaire ainsi que la dualité linguistique. Parmi les thèmes choisis pour 2006, il y avait le téléapprentissage dans la langue de la minorité; les questions entourant la diversité ethnique et culturelle; les défis qui se posent aux CLOSM et les stratégies qu'elles peuvent poursuivre; les façons dont la société canadienne appuie actuellement les lois, politiques et programmes relatifs aux langues officielles; enfin, le rôle des écoles de langue officielle minoritaire comme catalyseurs au sein des collectivités.

Une grande proportion des demandes a été financée puisque 52 des 97 demandes (soit 54 p. 100) ont été acceptées et se sont partagé les 3 millions de dollars consacrés au programme par les deux partenaires, soit 1,5 million chacun. La répartition des subventions selon la langue est la suivante : en 2004-2005, 41 p. 100 pour les demandes en français, et 59 p. 100 pour les demandes en anglais; en 2005-2006, 71 p. 100 pour les demandes en français, et 29 p. 100 pour les demandes en anglais; et en 2006-2007, 61 p. 100 pour les demandes en français et 39 p. 100 pour les demandes en anglais.

Source : Conseil de recherches en sciences humaines. *Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles — Initiative conjointe du CRSH et de Patrimoine canadien*. Présentation par le CRSH au forum de discussion tenu le 17 novembre 2006.

Constitué à partir des données fournies par le CRSH, le tableau 9 résume les subventions que le CRSH a versées par établissement au cours des trois années qu'a duré le programme. Dix-huit établissements ont reçu en tout 52 subventions, pour un total d'environ 3 millions de dollars. L'Université d'Ottawa vient au premier rang avec 17 subventions ou 33 p. 100 du financement, tandis que 10 établissements ont reçu une ou deux subventions. Le montant moyen des subventions était de 58 000 \$.

Tableau 9 – Fonds versés par le CRSH en vertu du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles de 2004-2005 à 2006-2007, selon la région et l'établissement

Région et établissement	Subventions de 2004-2005		Subventions de 2005-2006		Subventions de 2006-2007		Subventions de 2004-2005 à 2006-2007			
	Nombre de projets	Total \$	Nombre de projets	Total \$	Nombre de projets	Total \$	Nombre de projets	Total \$	% du total	Moyenne \$
Atlantique										
Université Memorial	-	-	1	50 000	-	-	1	50 000	1,9 %	50 000
Université de l'Île-du-Prince-Édouard	-	-	1	50 000	-	-	1	50 000	1,9 %	50 000
Université de Moncton	1	47 900	2	83 768	2	79 000	5	210 668	9,6 %	42 134
Québec										
Université Bishop's	1	14 495	-	-	-	-	1	14 495	1,9 %	14 495
Université Laval	1	92 940	-	-	-	-	1	92 940	1,9 %	92 940
Université McGill	2	196 645	1	30 024	-	-	3	226 669	5,8 %	75 556
Université de Sherbrooke	-	-	1	50 000	-	-	1	50 000	1,9 %	50 000
Université du Québec à Montréal	1	95 900	2	93 703	-	-	3	189 603	5,8 %	63 201
Ontario										
Université Lakehead	1	71 145	-	-	-	-	1	71 145	1,9 %	71 145
Université d'Ottawa	5	444 157	5	205 619	7	306 906	17	956 682	32,7 %	56 275
Université Queen's	1	88 983	-	-	-	-	1	88 983	1,9 %	88 983
Université York	3	215 197	1	50 000	-	-	4	265 197	7,7 %	66 299
Manitoba										
Collège universitaire de Saint-Boniface	-	-	2	72 600	-	-	2	72 600	3,8 %	36 300
Alberta										
Université de l'Alberta	3	245 030	-	-	2	99 956	5	344 986	9,6 %	68 997
Université de Calgary	-	-	1	35 300	1	16 400	2	51 700	3,8 %	25 850
Colombie-Britannique										
Université de la Colombie-Britannique	1	99 700	-	-	-	-	1	99 700	1,9 %	99 700
Université du Nord de la Colombie-Britannique	1	50 000	-	-	-	-	1	50 000	1,9 %	50 000
Université Simon Fraser	1	99 956	-	-	1	23 905	2	123 861	3,8 %	61 931
Total	22	1 762 048	17	721 014	13	526 167	52	3 009 229	100 %	57 870

Source : Données fournies par le CRSH.

3.8.2 Patrimoine canadien

Patrimoine canadien travaille avec les associations, les groupes communautaires et les universités qui sont actifs dans la recherche portant sur les langues officielles et la dualité linguistique. Du point de vue des chercheurs, toutes les sources de financement suivantes présentent de l'intérêt puisque les groupes communautaires qui reçoivent ces fonds peuvent alors les embaucher pour effectuer le travail de recherche. Au nombre des programmes de recherche pour lesquels Patrimoine canadien s'associe avec des groupes communautaires et des organismes fédéraux de financement de la recherche tels que le CRSH, en voici quelques-uns :

- **Programme Chercheur en résidence virtuelle.** Ce programme, mis en place en 2004-2005, finance un chercheur par année, qui travaille avec la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, à Patrimoine canadien, pour promouvoir la recherche sur les questions liées aux CLOSM. Chaque année, des chercheurs soumettent des projets qui sont examinés par un jury de pairs mis sur pied par le CRSH. Des discussions et des négociations ont lieu entre le chercheur et Patrimoine canadien, à la suite de quoi on établit un programme de recherche assorti de réalisations attendues. À titre d'exemple, on a désigné, en 2006, la professeure Janet Mosher, de Toronto, comme chercheuse en résidence virtuelle. Elle a reçu un montant de 50 000 \$ pour son projet de recherche intitulé « Access to Justice: A New Policy Framework ».
- **Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC).** Patrimoine canadien a versé des fonds à ce groupe au cours des 15 dernières années (7,3 millions de dollars de 1990-1991 à 2005-2006) pour des activités de réseautage, d'infrastructure et de développement visant à favoriser la coordination et l'accroissement des capacités en matière d'enseignement postsecondaire et de recherche.

- **Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne.** Récemment, l'AUFC dans le cadre de son plan d'action pour 2007-2012 a présenté un plan de soutien à la recherche sur les communautés francophones en situation minoritaire, répondant ainsi à une des trois composantes de sa mission : la recherche, l'enseignement et les services à la collectivité. Grâce à un appui financier de Patrimoine canadien et du gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), l'AUFC vise à accroître la capacité en recherche des chercheurs des universités membres et travaille à cet objectif en collaboration avec divers partenaires.

- **Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML).** En 2002-2003, une fondation de 10 millions de dollars a permis d'établir un institut national à l'Université de Moncton et de lui confier le mandat d'effectuer de la recherche sur les minorités linguistiques. Les intérêts générés par les fonds investis permettent à l'Institut d'entreprendre des activités de recherche indépendantes et de réaliser des projets de recherche pour les ministères et les organismes communautaires.

L'information présentée par Patrimoine canadien au forum de discussion tenu le 17 novembre 2006 donne à penser que le thème des communautés anglophones du Québec n'a pas reçu beaucoup d'attention. De 1998-1999 à 2002-2003, la recherche financée par le CRSH sur ces collectivités était négligeable (seulement 8 p. 100 des fonds attribués aux projets ciblant les CLOSM ont servi à des recherches sur la minorité anglophone du Québec). Entre 2004-2005 et 2006-2007, alors qu'il y a eu trois concours dans le cadre de l'initiative conjointe de Patrimoine canadien et du CRSH, aucun projet sur la communauté anglophone n'a été soumis. Mis à part le Centre de recherche des Cantons de l'Est de l'Université Bishop's, aucun centre ni établissement affilié à une université du Québec ne vise les communautés anglophones du Québec⁸.

8 Présentation de Patrimoine canadien au forum de discussion tenu le 17 novembre 2006.

L'étude menée en 2006 par le Commissariat aux langues officielles, *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*, indiquait qu'il n'existait pas de réseaux de recherche au Québec qui se penchaient sur les questions relatives à la vitalité de la communauté d'expression anglaise et a recommandait la création d'un institut de recherche voué aux collectivités anglophones du Québec et destiné à favoriser le réseautage. En outre, l'étude révélait qu'il y avait généralement peu d'intérêt de la part des universités de langue anglaise du Québec pour la recherche sur la vitalité de la minorité anglophone de la province (voir la section 4.5 ci-dessous).

3.8.3 Chaires de recherche du Canada

Entre 2000 et 2005, 1698 chaires de recherche du Canada ont été attribuées, dont 213 aux établissements des CLOSM pour qu'ils effectuent de la recherche dans toutes disciplines⁹.

Dans son rapport annuel, le CRSH, qui administre le Programme de chaires de recherche du Canada, au nom des trois conseils subventionnaires, présente un échantillon des chaires actuelles dont les recherches portent sur la dualité linguistique ou des enjeux concernant les minorités de langue officielle. En 2005-2006, le CRSH a énuméré 14 chaires qui faisaient de la recherche dans ces domaines, dont voici quelques exemples:

- **Université de Calgary** : Étude de l'intrant dans le processus d'acquisition d'une langue seconde (à savoir, ce que les apprenants voient et entendent lorsqu'ils apprennent une langue seconde) et de la façon dont différents types d'intrants agissent sur le processus d'apprentissage.
- **Collège universitaire de Saint-Boniface** : Étude ethnohistorique sur la culture des Métis du Manitoba, avec un accent sur la question de l'identité.

- **Université de Moncton** : Étude de la littérature acadienne et québécoise et de textes choisis de l'Ontario et de l'Ouest.
- **Université Sainte-Anne** : Laboratoire de littérature orale pour préserver et analyser le patrimoine oral des communautés minoritaires francophones et acadiennes du Canada et de l'Amérique du Nord.
- **Université d'Ottawa** : Étude scientifique du bilinguisme dans les communautés immigrantes, de l'anglais afro-américain en Nouvelle-Écosse et de l'évolution du français parlé au cours des derniers siècles.

La thématique des chaires de recherche est déterminée par les universités qui doivent présenter un plan de recherche stratégique au Programme de chaires de recherche du Canada. Les universités jouent donc un rôle clé en appui à la recherche ayant trait aux CLOSM et à la dualité linguistique.

Conclusion — La majeure partie du financement fédéral pour la recherche provient d'un petit nombre d'organismes (le CRSNG, l'IRSC et le CRSH). Exception faite des grandes universités anglophones du Québec, les établissements des CLOSM ne reçoivent pas un financement substantiel. Les organismes recourent généralement à des processus similaires pour évaluer les demandes de financement pour la recherche, et ils travaillent ensemble pour simplifier les processus de demande en plus d'utiliser divers mécanismes pour promouvoir leurs programmes. S'assurer des capacités de bilinguisme des comités d'examen par les pairs constitue un défi. Les organismes ont fait les premiers pas pour aider les petits établissements à développer leurs capacités d'effectuer de la recherche, et certains disposent de programmes établis visant expressément à promouvoir la recherche liée aux CLOSM et à la dualité linguistique. Le tableau 10 présente une synthèse des pratiques exemplaires.

9 Consulter le site www.chaires.gc.ca.

Tableau 10 – Synthèse des pratiques exemplaires mentionnées par les organismes fédéraux de financement de la recherche

Promotion active des programmes de financement et diffusion d'information sur ces programmes auprès des chercheurs
<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les établissements de langue officielle en situation minoritaire et l'Association des universités de la francophonie canadienne pour connaître leurs besoins • Visiter plus fréquemment les universités • Recourir à un vaste éventail de stratégies de diffusion de l'information pour accroître la visibilité des programmes de financement • Maintenir des contacts directs avec les chercheurs • Poursuivre une approche intégrée de prestation d'information sur les programmes de financement de la recherche dans tous les organismes gouvernementaux
Renforcement de la capacité des organismes fédéraux de financement de la recherche à servir les chercheurs dans la langue officielle de leur choix
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les compétences linguistiques des membres des comités d'examen par les pairs • Sensibiliser les membres des comités d'examen par les pairs aux situations et défis qui se posent aux CLOSM • Désigner un champion au sein de l'organisme de financement de la recherche • Donner une formation au personnel des organismes fédéraux de financement de la recherche
Adoption de stratégies de financement de la recherche axées sur les petits établissements
<ul style="list-style-type: none"> • Adapter le soutien financier à la réalité particulière des petites universités bilingues et de langue officielle en situation minoritaire, et élaborer un éventail d'instruments de soutien financier pour les petits établissements • Encourager la mise en place d'un plus grand nombre de réseaux parmi les chercheurs dans les établissements de langue officielle en situation minoritaire • Créer des centres de recherche
Simplification des processus administratifs de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des lettres d'intention pour les projets de recherche majeurs afin de simplifier le processus de demande et de cerner les projets de recherche éventuels • Examiner d'autres outils pouvant simplifier le processus de demande
Mise en place de programmes ciblant la recherche sur les langues officielles
<ul style="list-style-type: none"> • Consacrer des fonds à la recherche sur des questions liées aux langues officielles • Renforcer la coordination interministérielle à l'échelle fédérale relativement à la recherche sur les langues officielles • Appuyer la diffusion des résultats de recherche • Accorder la priorité aux chercheurs des CLOSM • Mettre sur pied un conseil consultatif composé de représentants des universités qui mènent de la recherche sur des questions liées aux langues officielles • Suivre les progrès du soutien à la recherche offert aux établissements des CLOSM
Mobilisation des établissements
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la recherche sur les langues officielles et la dualité linguistique dans les plans de recherche universitaire • Encourager les universités à établir des programmes de recherche sur les CLOSM et la dualité linguistique • Développer la capacité des universités de procéder à l'examen des demandes rédigées en français.

4. Pratiques exemplaires et recommandations

Comme on l'a déjà mentionné, la présente étude avait pour objectif de dresser un tableau des obstacles au financement de la recherche dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ou sur la dualité linguistique. L'un des objectifs de l'étude était de dresser un inventaire des pratiques exemplaires des organismes fédéraux de financement de la recherche en ce qui touche leur rôle dans l'application de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Un autre objectif consistait à proposer des solutions et à formuler des recommandations, ce dont fait l'objet le présent chapitre. S'appuyant sur les constatations des deux précédents chapitres, la présente section souligne les obstacles indiqués par les chercheurs, dans un premier temps, et les pratiques exemplaires mentionnées par les organismes fédéraux de financement de la recherche, dans un deuxième temps. La partie 4 comprend également des recommandations du commissaire aux langues officielles qui découlent du fait que tous les organismes fédéraux de financement de la recherche partagent, aux termes de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, la responsabilité du gouvernement fédéral de prendre des mesures pour rehausser la vitalité des CLOSM, de favoriser leur développement et de promouvoir la dualité linguistique dans la société canadienne.

Tel qu'il est indiqué dans le rapport, certains organismes ont déjà adopté des mesures pour respecter leurs responsabilités en vertu de la partie VII. Le but n'est pas de prendre à partie un organisme fédéral de financement de la recherche en particulier, mais bien d'analyser les pratiques exemplaires, de définir les points à améliorer et de suggérer des pistes d'action. Par conséquent, les suggestions et les recommandations dans la présente partie doivent être considérées comme des outils valables afin d'aider les organismes fédéraux de financement de la recherche à respecter leurs obligations de promouvoir la dualité linguistique dans la société canadienne et la recherche en français, d'appuyer les chercheurs et les établissements des CLOSM ainsi que de rehausser la capacité des organismes fédéraux de recherche à contribuer au développement des CLOSM. Enfin, les suggestions et recommandations s'appliquent aux organismes dans la mesure où ils cadrent avec le mandat de l'organisme et son champ d'intervention.

La présente partie repose sur la documentation disponible sur le sujet et sur les commentaires des chercheurs et des organismes, de même que la rétroaction des deux groupes durant le forum animé par le commissaire aux langues officielles à Ottawa le 17 novembre 2006. On a tenté de cerner quelles étaient les pratiques et initiatives des organismes qui avaient engendré des résultats positifs concernant les CLOSM, lesquelles avaient été les moins fructueuses et les efforts qu'il fallait déployer pour s'attaquer aux défis, obstacles ou problèmes qui se posent aux chercheurs de langue officielle en situation minoritaire. Les pratiques exemplaires sont décrites plus en détail dans les pages suivantes.

Finalement, il vaut la peine de noter que l'Association des universités francophones du Canada, un réseau de 13 établissements dont la mission est de promouvoir l'enseignement postsecondaire dans les communautés minoritaires francophones du Canada, a récemment élaboré son plan d'action 2007-2012, qui vise à soutenir la vitalité des collectivités et l'internationalisation des établissements membres.

Dans le cadre de ce plan d'action, l'AUFC a mis sur pied en juin 2006 un comité consultatif sur la recherche et embauché à l'automne dernier un coordonnateur de la recherche. Grâce à l'appui financier reçu, le comité a défini le domaine et les axes de recherche sur la francophonie canadienne et a développé une stratégie pour accroître la capacité des chercheurs à obtenir du financement des organismes subventionnaires de recherche (particulièrement ceux dont les principaux domaines d'intérêt concernent les communautés minoritaires francophones). À cette fin, le coordonnateur de la recherche a mené un travail d'interview auprès de quelque 75 chercheurs intéressés par le sujet susmentionné. Un Plan de soutien à la recherche sur la francophonie en situation minoritaire a été adopté par les établissements membres de l'AUFC le 31 mai 2007. Déjà des actions prioritaires de ce plan sont en voie d'être mises en œuvre. Les constats et les conclusions auxquels parvient ce plan de soutien sont similaires à bien des égards aux conclusions de la présente étude. L'AUFC pourra donc contribuer à la mise en œuvre des recommandations du commissaire.

Comme l'AUFC souhaite assurer la liaison entre les chercheurs des CLOSM et les organismes fédéraux de financement de la recherche, il sera important d'examiner les résultats finaux de l'étude et de voir l'usage qu'on peut en faire pour étayer et mettre en œuvre les recommandations du commissaire.

4.1 Promotion active des programmes de financement et information aux chercheurs

Les chercheurs ont généralement des connaissances limitées à l'égard de l'éventail complet des sources de financement que le gouvernement fédéral offre pour la recherche. Les organismes en question pourraient faire preuve d'un plus grand dynamisme dans la promotion et la diffusion de l'information sur les programmes de financement à l'intention des universités et des chercheurs des CLOSM. Au nombre des pratiques les plus courantes et des suggestions faites pour améliorer la communication avec les universités et les chercheurs, mentionnons les suivantes :

- **Consulter les établissements des CLOSM et l'AUFC sur leurs besoins.** S'entretenir avec les responsables des établissements des CLOSM et de l'AUFC pour s'assurer que les programmes de financement s'harmonisent avec leurs besoins.
- **Visiter plus fréquemment les universités.** Donner des séances d'information sur les programmes offerts ainsi que sur leurs critères d'admissibilité, et décrire les nouveaux programmes. Les chercheurs ont plusieurs fois fait valoir la nécessité d'accroître le nombre de visites. Il faudrait que les organismes fédéraux de financement de la recherche ciblent les petites universités, où l'infrastructure de recherche et la culture de recherche globale sont beaucoup plus limitées.
- **Recourir à un vaste éventail de stratégies de diffusion de l'information pour accroître la visibilité des programmes de financement.** Les organismes fédéraux de financement de la recherche devraient fournir de l'information sur les domaines de recherche qu'ils considèrent prioritaires, les montants disponibles pour le financement de la recherche, les critères d'admissibilité des programmes et les critères de sélection, de manière à ce que les chercheurs

puissent accroître leurs chances de présenter une proposition recevable. Les organismes devraient également indiquer précisément où les établissements et les chercheurs devraient aller pour trouver du financement. Les stratégies de diffusion pourraient inclure Internet, les contacts personnels, les médias, les expositions et les salons axés sur la recherche, les ateliers et la distribution de vidéos. Les organismes devraient également collaborer avec d'autres institutions et l'AUFC.

- **Maintenir des contacts directs avec les chercheurs.** Dans leurs efforts visant à transmettre plus directement l'information aux chercheurs des CLOSM, les organismes fédéraux de financement de la recherche ne devraient pas se limiter aux bureaux de recherche des grandes universités. À titre d'exemple, les organismes pourraient faire parvenir directement et régulièrement de l'information sur le financement des programmes aux chercheurs.
- **Favoriser une approche intégrée de prestation d'information sur les programmes de financement de la recherche dans tous les organismes gouvernementaux.** On pourrait y parvenir en coordonnant les efforts de promotion et de communication des différents organismes fédéraux de financement de la recherche (p. ex., lors d'expositions conjointes dans les universités, expositions qui pourraient mettre à contribution de multiples organismes fédéraux de financement de la recherche, et au moyen de la création d'un site Web unique qui indiquerait toutes les sources de financement pour un domaine particulier de la recherche).

Recommandation 1

Le commissaire aux langues officielles recommande aux organismes fédéraux de financement de la recherche d'élaborer une stratégie de promotion ciblée pour informer les chercheurs et établissements des CLOSM, en temps opportun et de manière directe, des types de programmes de recherche auxquels ils peuvent présenter une demande ainsi que les montants totaux disponibles.

4.2 Renforcement de la capacité des organismes fédéraux de financement de la recherche à servir les chercheurs dans la langue officielle de leur choix

L'objectif consiste à intégrer la dualité linguistique dans la culture globale du financement de la recherche et dans le mode de fonctionnement des organismes fédéraux de financement de la recherche. Les mesures suivantes pourraient être utilisées :

- **Accroître le bilinguisme des membres des comités d'examen par les pairs.** S'assurer que les deux groupes linguistiques sont adéquatement représentés au sein des comités d'examen par les pairs, qu'il y a un nombre suffisant de membres qui possèdent une excellente maîtrise du français et que ces comités comptent au besoin des experts en recherche sur la dualité linguistique et les CLOSM. Plusieurs pratiques exemplaires ont été recensées dans le rapport.
- **Sensibiliser les membres des comités d'examen par les pairs aux situations et défis qui se posent aux CLOSM.** S'assurer que les membres des comités d'examen sont au fait du contexte particulier des CLOSM ainsi que des objectifs et obligations des organismes fédéraux de financement à cet égard.
- **Désigner un champion au sein de l'organisme de financement de la recherche.** Cette personne ferait la promotion des intérêts du milieu de la recherche francophone auprès des comités d'examen par les pairs. Certains chercheurs ont même suggéré la création d'un secteur francophone au sein du CRSH qui s'intéresserait aux besoins du milieu de la recherche francophone.
- **Donner une formation au personnel des organismes fédéraux de financement de la recherche.** Cette formation s'adresserait aux cadres supérieurs des organismes, aux membres des comités d'évaluation ainsi qu'aux agents de programme et porterait sur les besoins et la réalité des CLOSM.

Recommandation 2

Le commissaire aux langues officielles recommande aux organismes fédéraux de financement de la recherche de veiller à ce que l'évaluation soit adéquate dans les deux langues officielles :

- a)** en s'assurant que les deux groupes de langues officielles sont adéquatement représentés au sein des comités d'examen par les pairs, et que ces derniers comptent un nombre suffisant de membres possédant une excellente maîtrise du français pour qu'ils puissent comprendre parfaitement et évaluer les demandes soumises en français;
- b)** en établissant des mécanismes objectifs d'évaluation des compétences linguistiques des membres des comités d'examen par les pairs;
- c)** en établissant un mécanisme permettant à un chercheur d'exercer un recours s'il considère que sa demande n'a pas été traitée adéquatement en raison de la langue.

4.3 Adoption de stratégies de financement de la recherche axées sur les petits établissements

Les établissements et les chercheurs des CLOSM doivent développer leurs capacités s'ils souhaitent accéder à du financement et livrer une meilleure concurrence aux grands établissements. Les organismes fédéraux de financement de la recherche ont un rôle à jouer pour les aider dans cette entreprise.

- **Adapter le soutien financier à la réalité particulière des petites universités bilingues et de langue officielle en situation minoritaire, et élaborer un éventail d'instruments de soutien financier pour les petits établissements.** Il faut concevoir les programmes de financement de la recherche en tenant compte des capacités limitées des petites universités quant aux programmes d'études supérieures, au temps qu'il leur est possible de consacrer à la recherche et de leurs ressources globales, ainsi que de la nécessité de faire preuve d'une souplesse permettant de reconnaître la réalité particulière des petites universités de langue officielle en situation minoritaire. Les organismes devraient réserver des fonds de recherche pour les petits établissements (ou pour les sous-unités

des CLOSM dans les grandes universités) et des petites équipes de recherche qui ne disposent pas des capacités de leurs homologues des grandes universités. Ce soutien financier pourrait servir à atteindre plusieurs objectifs :

- o **Appuyer le renforcement de l'infrastructure dans les petites universités** pour encadrer et appuyer les chercheurs lorsqu'ils présentent des demandes de financement, et pour donner aux chercheurs des CLOSM une formation grâce à laquelle ils pourront perfectionner leurs compétences dans l'élaboration de propositions de recherche. Cette mesure serait particulièrement utile pour les nouveaux chercheurs qui travaillent souvent dans de petites universités et qui ont besoin de développer leurs capacités. À titre d'exemple, les bureaux des services de recherche pourraient utiliser des fonds pour aider les chercheurs des CLOSM à préparer des demandes de financement. L'objectif ultime serait de permettre aux chercheurs des petites universités de réduire leur charge d'enseignement et de se concentrer davantage sur la recherche.
- o **Prévoir du financement pour les universités offrant des études de premier cycle** de manière à encourager les étudiants à présenter une demande de subvention et à entreprendre de la recherche dès les premières étapes de leurs études. En plus de développer des capacités de recherche dans ces universités, cette stratégie encouragerait également davantage d'étudiants des CLOSM à poursuivre des études supérieures.
- o **Offrir un soutien technique aux chercheurs**, par exemple, tenir des consultations préliminaires auprès des chercheurs qui souhaitent présenter un projet de recherche, offrir des ateliers dans les petites universités pour stimuler les idées sur des propositions de recherche ou fournir un soutien financier pour aider les chercheurs à préparer leurs propositions de recherche.

Les petits établissements sont confrontés à une réalité particulière : ils offrent peu ou pas de programmes d'études supérieurs; ils emploient un petit nombre de professeurs, ce qui ne facilite pas la collaboration; ils doivent imposer des charges d'enseignement et d'administration plus lourdes que les autres établissements; ils fournissent moins de temps à

consacrer à la recherche; ils disposent de moins de ressources de fonctionnement et offrent un soutien administratif moins important. Les chercheurs ont l'impression que les organismes fédéraux de financement de la recherche favorisent les universités de langue officielle majoritaire.

Recommandation 3

Le commissaire aux langues officielles recommande aux organismes fédéraux de financement de la recherche d'établir un mécanisme de financement particulier, qui s'ajouterait au financement de base (comme un fonds pour le développement des capacités de recherche), à l'intention des petites universités bilingues et de langue officielle en situation minoritaire en vue de leur permettre de soutenir les capacités de recherche des professeurs et des étudiants et de fournir l'assistance administrative nécessaire.

- **Encourager le réseautage entre les chercheurs des établissements des CLOSM.** Le réseautage peut aider à créer une masse critique de manière à ce que les chercheurs des CLOSM soient plus compétitifs dans la course à l'obtention de financement des projets de recherche. Entre autres suggestions précises, mentionnons les suivantes :
 - o **Fournir du financement pour soutenir la création de réseaux pour les nouveaux chercheurs de différents petits établissements.** Les organismes de financement de la recherche et les établissements des CLOSM devraient encourager la création d'équipes qui permettraient aux nouveaux chercheurs de travailler avec des membres plus chevronnés au sein d'équipes existantes qui les aideront, au moyen de programmes d'encadrement, à présenter leurs premières demandes et leur fourniront de l'appui pour obtenir du financement. Les organismes devraient également financer les chercheurs de différents établissements pour qu'ils forment des équipes interuniversitaires qui présenteraient des projets de recherche admissibles. Il faudrait également verser des fonds aux universités des CLOSM pour qu'elles partagent l'expertise nécessaire afin de les aider à préparer des propositions de financement de la recherche, à

améliorer la qualité de leurs demandes et à faciliter la réalisation des projets de recherche. Dans l'ensemble, les chercheurs ont fait état de la nécessité d'accroître la coordination et la collaboration entre les organismes fédéraux de financement de la recherche.

- **Créer des centres de recherche.** La création de centres de recherche dans les établissements des CLOSM consacrés à des domaines particuliers de recherche jugés importants pour eux permettrait aux petits établissements de partager des ressources et des connaissances spécialisées en recherche (par exemple, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques). Les petites universités ne peuvent se permettre de développer des compétences dans tous les secteurs de recherche. À l'heure actuelle, certains programmes de financement leur sont inaccessibles parce qu'elles ne disposent pas des compétences nécessaires dans certains secteurs particuliers de la recherche. Des mentors pourraient épauler les chercheurs des petites universités qui ont moins d'expérience dans la présentation de demandes de financement. Ces centres de recherche pourraient également promouvoir le réseautage avec d'autres réseaux renommés de recherche et réaliser de la recherche particulière aux CLOSM et à la dualité linguistique.

Les chercheurs des CLOSM sont souvent isolés et ne peuvent pas toujours profiter de l'expertise de collègues plus expérimentés, ce qui peut diminuer leurs chances d'obtenir du financement pour leurs projets de recherche. De plus, bien souvent, ils ne sont pas sur un pied d'égalité avec les chercheurs des universités qui font partie d'un réseau national.

Recommandation 4

Le commissaire aux langues officielles recommande aux organismes fédéraux de financement de la recherche de réserver une enveloppe budgétaire aux petites universités de langue officielle en situation minoritaire afin :

- a) d'y encourager la création de centres de recherche, selon leurs plans stratégiques,
- b) d'accroître leur capacité de conclure des partenariats avec des réseaux de recherche établis et renommés.

4.4 Simplification des processus administratifs de financement

Bien que l'on reconnaisse que les organismes ont déjà en place des processus de demande établis, la simplification de ces processus dans les intérêts des chercheurs des CLOSM. Voici quelques suggestions :

- **Utiliser des lettres d'intention pour les projets de recherche d'envergure afin de simplifier le processus de demande et de cerner les projets de recherche éventuels.** Des processus de demande simplifiés et des formulaires raccourcis, comme des lettres d'intention, pourraient aider les chercheurs, qui n'auraient pas à consacrer autant de temps et d'efforts à la préparation d'une proposition détaillée officielle.
- **Examiner d'autres outils pouvant simplifier le processus de demande.** À titre d'exemple, offrir des options telles que des demandes échelonnées, des curriculum vitæ communs entre les organismes, de multiples programmes de demande, des demandes en ligne, un encadrement pour les chercheurs, etc. Mentionnons aussi les mécanismes suivants :
 - o **Assurer une meilleure coordination entre les programmes des divers organismes fédéraux de financement de la recherche,** de manière à ce que les programmes soient cohérents et complémentaires et que le calendrier des processus soit établi de façon coordonnée.
 - o **Rendre le soutien financier accessible aux établissements des CLOSM au moyen de subventions particulières,** de manière à ce que les chercheurs en sciences sociales puissent réaliser des projets de recherche fructueux nécessitant de petites sommes monétaires.
 - o **Faire preuve de souplesse dans les processus de demande de financement de la recherche,** en ce qui concerne, par exemple, les critères d'admissibilité des programmes, les dépenses admissibles et le montant d'investissement requis des établissements.

- o **Accroître la transparence des pratiques et processus de financement de la recherche**, plus particulièrement le processus de demande, en précisant les critères de sélection, en justifiant les décisions, et en veillant à ce que les critères d'évaluation soient justes et témoignent de la réalité unique des chercheurs des CLOSM.

Les chercheurs ont indiqué que les processus de demande sont complexes et varient d'un organisme à l'autre et que les critères de sélection ne sont pas toujours transparents.

Recommandation 5

Le commissaire aux langues officielles recommande aux organismes fédéraux de financement de la recherche de continuer de simplifier leurs processus de demande de financement en consultation avec les chercheurs universitaires.

Les petites universités dans les CLOSM n'ont qu'un nombre limité de programmes d'études supérieures et de chercheurs. Comparativement à leurs collègues des grandes universités, ces chercheurs n'ont pas toujours le temps ou les ressources dont ils auraient besoin pour mener leurs recherches, et ils reçoivent peu de soutien pour rédiger et peaufiner leurs demandes de financement.

Recommandation 6

Le commissaire aux langues officielles recommande aux organismes fédéraux de financement de la recherche d'élaborer un mécanisme afin que les membres des comités d'examen par les pairs connaissent et comprennent la réalité particulière des chercheurs des petites universités de langue officielle en situation minoritaire et les obstacles auxquels ils se heurtent.

4.5 Mise en place de programmes ciblant la recherche sur les langues officielles

Afin d'établir des programmes visant à encourager la recherche dans les CLOSM et sur les langues officielles (p. ex. : le programme pilote du CRSH/Patrimoine canadien qui a existé de 2004 à 2007) et d'accorder plus d'importance à ces recherches, les suggestions suivantes pourraient être considérées :

- **Fonds réservés à la recherche sur les langues officielles.** Avant d'allouer des fonds qui visent expressément la recherche sur les CLOSM et la dualité linguistique, tant les organismes fédéraux de financement de la recherche que les ministères fédéraux doivent d'abord accorder à ce domaine une plus grande reconnaissance comme discipline de recherche distincte. Un financement plus stable nécessite des programmes bien définis. De plus, les organismes fédéraux de financement de la recherche doivent accorder plus d'importance à la dualité linguistique comme thème de recherche à financer, de même qu'à la nature interdisciplinaire de la recherche sur la dualité linguistique et les CLOSM.
- **Rehausser, au sein du gouvernement fédéral, la coordination interministérielle de la recherche sur les langues officielles** par l'entremise d'un groupe de travail interministériel de recherche sur les langues officielles et renforcer les partenariats de recherche avec les universités et les instituts de recherche.
- **Appuyer la diffusion des résultats de recherche.** Les organismes fédéraux de financement de la recherche, les ministères fédéraux et les établissements des CLOSM devraient élaborer une stratégie de communication visant à mieux intégrer et diffuser les résultats ainsi qu'à accroître le transfert des connaissances et l'accessibilité de ces résultats à la communauté de la recherche et au grand public. On pourrait faire paraître ces conclusions dans les publications scientifiques, les revues spécialisées et les magazines en ligne.

Le soutien financier pourrait favoriser la création d'une publication sur la recherche liée aux CLOSM ou aider les chercheurs à publier et à distribuer des documents de recherche en français. Des fonds pourraient également servir à faire connaître les programmes de financement de la recherche offerts et à soutenir l'élaboration de projets de recherche liés aux CLOSM.

- **Donner la priorité aux chercheurs des CLOSM** qui présentent des projets de recherche sur des enjeux touchant les CLOSM, ou qui sont affiliés à des établissements des CLOSM. Des programmes pourraient aussi être mis sur pied pour encourager les chercheurs à resserrer leurs liens grâce à des réseaux de recherche et à travailler en partenariat avec les CLOSM.
- **Créer un conseil consultatif composé de représentants des universités qui font de la recherche sur des questions relatives aux langues officielles** qui pourraient offrir des suggestions sur les mesures prises et encourager la recherche sur la dualité linguistique et les CLOSM.

Les niveaux de financement consacrés à la recherche en ce moment pourraient être insuffisants pour soutenir le travail des chercheurs d'aujourd'hui, instaurer une capacité de recherche là où il n'y en a pas ou permettre au gouvernement de respecter son engagement au chapitre des langues officielles. De plus, on semble accorder peu d'importance à la recherche sur les langues officielles.

Recommandation 7

En collaboration avec Patrimoine canadien, et dans le cadre du renouvellement du *Plan d'action pour les langues officielles*, prévoir un financement stable réservé à la recherche menée par les universités et le gouvernement sur des questions liées aux langues officielles et à la diffusion des résultats de ces recherches.

- **Surveiller le soutien à la recherche offert aux établissements des CLOSM.** Les organismes fédéraux de financement de la recherche, le Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles (CCRLO) et le Secrétariat des langues officielles de Patrimoine canadien devraient surveiller les progrès réalisés dans les efforts pour répondre aux besoins des chercheurs de langue officielle minoritaire. On pourrait y parvenir facilement en examinant les statistiques sur la recherche que fournissent annuellement Statistique Canada et l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU). La tâche serait simplifiée par l'apport de quelques petites améliorations dans la compilation de données sur le financement de la recherche. Par exemple, établir des statistiques distinctes pour toutes les universités des CLOSM, les universités bilingues et celles de langue officielle majoritaire; établir des statistiques distinctes pour les demandes de subvention faites en français et en anglais; établir une ventilation des autres sources de financement fédéral pour pouvoir savoir d'où elles proviennent; et indiquer les montants destinés aux chaires de recherche des universités des CLOSM.

Recommandation 8

Le commissaire aux langues officielles recommande aux organismes fédéraux de financement de la recherche, en collaboration avec d'autres organismes (comme Statistique Canada et l'ACPAU), de tenir des données non regroupées sur les fonds versés aux établissements de langue officielle en situation minoritaire et à la recherche sur des questions liées aux langues officielles, y compris :

- a)** des données distinctes sur les subventions de recherche versées aux universités des CLOSM, aux universités bilingues et à celles de langue officielle en situation majoritaire;
- b)** des données distinctes sur le nombre de demandes de subvention rédigées en français et en anglais;
- c)** des données distinctes sur les montants versés aux chaires de recherche dans les communautés de langue officielle minoritaire et aux universités bilingues.

4.6 Mobilisation des établissements

Afin d'accroître la recherche sur les CLOSM et la dualité linguistique, il faudra en faire une priorité des programmes de recherche des universités et du gouvernement. Les universités sont des intervenants de premier plan puisqu'elles apportent un soutien financier et technique aux chercheurs, et le Programme des chaires de recherche a aussi un rôle à jouer. Le système de récompense et l'infrastructure de soutien des universités doivent être conçus de manière à reconnaître comme étant prioritaire la recherche axée sur les CLOSM et la dualité linguistique, et à encourager la publication de documents, en français dans la mesure du possible ou en faisant traduire les travaux effectués en français. Parmi les stratégies particulières, notons les suivantes :

- **Intégrer la recherche sur les langues officielles et la dualité linguistique dans les plans de recherche universitaire.** Les cadres supérieurs des universités doivent encourager de manière active cette recherche, et il faut récompenser les chercheurs qui mènent leurs travaux en collaboration avec des groupes communautaires (plutôt que d'effectuer de la recherche traditionnelle évaluée par les pairs et soutenue par les organismes fédéraux de financement de la recherche). Par exemple, le CRSH a mis sur pied le programme Alliances de recherche universités–communautés (ARUC), auquel les CLOSM n'ont pas encore beaucoup fait appel. On peut également mettre à profit les publications universitaires pour faciliter la diffusion des résultats de recherche.

- **Encourager les universités à établir des programmes de recherche sur les CLOSM et la dualité linguistique.** Les universités bilingues pourraient consacrer une partie de leur financement aux chercheurs francophones en situation minoritaire œuvrant dans leur établissement qui publient en français. Pour favoriser la mise en place de cette mesure, les administrateurs et les employés des unités affectées au soutien de la recherche dans les universités devraient développer leur capacité de travailler dans les deux langues officielles.

- **Développer la capacité des universités à évaluer les demandes en français.** Les demandes doivent être évaluées et approuvées par les universités, mais les universités à l'extérieur du Québec n'ont souvent pas la capacité d'évaluer les demandes en français présentées par des chercheurs de langue officielle minoritaire.

Recommandation 9

Le commissaire aux langues officielles recommande au Programme des chaires de recherche du Canada de créer et financer des chaires vouées à la recherche sur les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire et la dualité linguistique, en tenant compte, au cours du processus d'évaluation, de sélection et de renouvellement, de la réalité particulière de ces chaires et du contexte dans lequel elles vont évoluer. Les universités devraient tenir des données distinctes sur les chaires de recherche confiées à des chercheurs qui étudient des questions liées aux langues officielles.

En conclusion — Les chercheurs et les organismes ont indiqué plusieurs pratiques exemplaires pour promouvoir activement les programmes de financement existants et en informer les chercheurs, renforcer les capacités des organismes fédéraux de financement de la recherche à servir les chercheurs dans leur langue officielle, établir des stratégies de financement qui ciblent les petits établissements, simplifier les processus de demande à financement et axer des programmes de recherche sur les langues officielles et la dualité linguistique. Par ailleurs, les universités doivent faire en sorte d'intégrer ces questions dans leurs plans de recherche et de favoriser la mise en place de programmes sur les langues officielles et la dualité linguistique.

5. Conclusion

5.1 Conclusion

L'information recueillie lors de l'importante analyse documentaire, des entrevues réalisées auprès des chercheurs et des représentants des organismes fédéraux de financement de la recherche, de même que le forum d'une journée rassemblant les deux groupes, a permis de dégager une myriade d'excellentes idées et plusieurs pratiques exemplaires prometteuses. Ces résultats pourraient résoudre le problème de l'accès au financement actuel des chercheurs des établissements de langue officielle minoritaire et de ceux qui mènent des recherches sur le développement de leur communauté et la promotion de la dualité linguistique. L'étude devrait inspirer les organismes fédéraux de financement de la recherche et les amener à prendre des mesures concrètes pour s'acquitter des nouvelles obligations qui incombent aux institutions fédérales en vertu de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. En effet, après avoir participé à ce projet, les organismes fédéraux de financement de la recherche sont sans doute prêts à apporter des améliorations pouvant profiter aux chercheurs qui s'intéressent aux langues officielles et à la dualité linguistique.

Bref, la question fondamentale abordée dans la présente étude touche l'équité, à la fois horizontale et verticale. Avec la garantie d'une équité horizontale vient l'assurance que les égaux seront traités de manière égale. À cet égard, les statistiques sur le soutien fédéral accordé à la recherche universitaire de langue anglaise au Québec confirment que les chercheurs anglophones en situation minoritaire, et particulièrement ceux qui travaillent en sciences pures et appliquées, obtiennent d'aussi bons résultats que leurs collègues de langue officielle majoritaire du reste du Canada. On a vu cependant que le traitement équitable ne s'étend pas aux propositions de recherche sur des sujets liées aux CLOSM et à la dualité linguistique, qui reçoivent un tiède accueil, qu'elles soient présentées en français ou en anglais, par des chercheurs du Québec ou d'ailleurs au Canada. La rareté des recherches sur la communauté anglophone du Québec constitue également un problème.

Les obstacles qui entravent la distribution équitable du financement fédéral laissent également entrevoir un problème d'équité verticale touchant les chercheurs

francophones en situation minoritaire hors du Québec. Dans de tels cas, les chercheurs qui vivent des situations différentes ne sont pas traités équitablement. Cette iniquité découle d'une approche uniformisée d'action de financement fédéral pour la recherche qui ne tient pas compte des différences qui désavantagent les chercheurs des petits établissements bilingues et de langue officielle minoritaire par rapport à leurs collègues des universités de langue officielle majoritaire.

5.2 Recommandations

Le commissaire aux langues officielles adresse aux organismes fédéraux de financement de la recherche les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Élaborer une stratégie de promotion ciblée pour informer les chercheurs et établissements des CLOSM, en temps opportun et de manière directe, des types de programmes de recherche auxquels ils peuvent présenter une demande ainsi que les montants totaux disponibles.

Recommandation 2

Veiller à ce que l'évaluation soit adéquate dans les deux langues officielles :

- a)** en s'assurant que les deux groupes de langues officielles sont adéquatement représentées au sein des comités d'examen par les pairs, et que ces derniers comptent un nombre suffisant de membres possédant une excellente maîtrise du français pour qu'ils puissent comprendre parfaitement et évaluer les demandes soumises en français;
- b)** en établissant des mécanismes objectifs d'évaluation des compétences linguistiques des membres des comités d'examen par les pairs;
- c)** en établissant un mécanisme permettant à un chercheur d'exercer un recours s'il considère que sa demande n'a pas été traitée adéquatement en raison de la langue.

Recommandation 3

Établir un mécanisme de financement particulier, qui s'ajouterait au financement de base (comme un fonds pour le développement des capacités de recherche), à l'intention des petites universités bilingues et de langue officielle en situation minoritaire en vue de leur permettre de soutenir les capacités de recherche des professeurs et des étudiants et de fournir l'assistance administrative nécessaire.

Recommandation 4

Réserver une enveloppe budgétaire aux petites universités de langue officielle en situation minoritaire afin :

- a)** d'y encourager la création de centres de recherche, selon leurs plans stratégiques,
- b)** d'accroître leur capacité de conclure des partenariats avec des réseaux de recherche établis et renommés.

Recommandation 5

Continuer de simplifier leurs processus de demande de financement en consultation avec les chercheurs universitaires.

Recommandation 6

Élaborer un mécanisme afin que les membres des comités d'examen par les pairs connaissent et comprennent la réalité particulière des chercheurs des petites universités de langue officielle en situation minoritaire et les obstacles auxquels ils se heurtent.

Recommandation 7

En collaboration avec Patrimoine canadien, et dans le cadre du renouvellement du *Plan d'action pour les langues officielles*, prévoir un financement stable réservé à la recherche menée par les universités et le gouvernement sur des questions liées aux langues officielles et à la diffusion des résultats de ces recherches.

Recommandation 8

En collaboration avec d'autres organismes (comme Statistique Canada et l'ACPAU), tenir des données non regroupées sur les fonds versés aux établissements de langue officielle en situation minoritaire et à la recherche sur des questions liées aux langues officielles, y compris :

- a)** des données distinctes sur les subventions de recherche versées aux universités des CLOSM, aux universités bilingues et à celles de langue officielle en situation majoritaire;
- b)** des données distinctes sur le nombre de demandes de subvention rédigées en français et en anglais;
- c)** des données distinctes sur les montants versés aux chaires de recherche dans les communautés de langue officielle minoritaire et aux universités bilingues.

Le commissaire aux langues officielles recommande au Programme des chaires de recherche du Canada de :

Recommandation 9

Créer et financer des chaires vouées à la recherche sur les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire et la dualité linguistique, en tenant compte, au cours du processus d'évaluation, de sélection et de renouvellement, de la réalité particulière de ces chaires et du contexte dans lequel elles vont évoluer. Les universités devraient tenir des données distinctes sur les chaires de recherche confiées à des chercheurs qui étudient des questions liées aux langues officielles.

6. Bibliographie

Agence canadienne de développement international. *Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles — Rapport d'étapes 2005-2006*, Ottawa, 2006.

Allaire, Gratien. *Action prioritaire relative au réseau national de la recherche*, rapport préparé pour l'Association des universités de la francophonie canadienne, décembre 2005.

Association canadienne du personnel administratif universitaire. *Information financière des universités et collèges 2004-2005*, Ottawa, Statistique Canada, 2006.

Association des universités de la francophonie canadienne et Association internationale des études québécoises. *La recherche sur la francophonie dans les Amériques*, rapport préparé pour le Secrétariat des affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec, mars 2006.

Association des universités de la francophonie canadienne. *Plan de soutien à la recherche sur les communautés francophones en situation minoritaire*, mai 2007.

Bureau du Conseil privé. *La dualité linguistique canadienne : un cadre de gestion pour le Programme des langues officielles*, 2005.

Bureau du Conseil privé. *Le point sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles : rapport de mi-parcours*, 2005.

Centre de recherches pour le développement international. *Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles — Rapport d'étapes 2005-2006*, Ottawa, 2006.

Citoyenneté et Immigration Canada. *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, 2003.

Citoyenneté et Immigration Canada. *Vers la francophonie canadienne de demain — Sommaire des initiatives 2002-2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, 2005.

Commissariat aux langues officielles. *Renforcer les bases : forum de discussion sur la vitalité des communautés de langue officielle en milieu minoritaire*, document de discussion préparé par Marc L. Johnson et Paule Doucet, Ottawa, septembre 2005.

Commissariat aux langues officielles. *Synthèse des discussions; forum de discussion sur la vitalité des communautés de langue officielle en milieu minoritaire*, [photocopie], Ottawa, le 26 septembre 2005.

Commissariat aux langues officielles. *Réflexion sur les chercheurs universitaires dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et sur les organismes fédéraux de subvention de la recherche*, document de réflexion préparé pour le forum de discussion tenu à Ottawa le 17 novembre 2006.

Conseil de recherches en sciences humaines. *Programmes 2005-2006*, Ottawa, 2005.

Conseil de recherches en sciences humaines. *Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles : guide des membres de comité*, Ottawa, 2006.

Conseil de recherches en sciences humaines. *Application de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles — État des réalisations de 2006-2007*, Ottawa, 2007.

Conseil des Arts du Canada. *Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles — Rapport d'étapes 2005-2006*, Ottawa, 2006.

Conseil des Arts du Canada. *Rapport annuel 2004-2005*.

Conseil des Arts du Canada. *L'examen par les pairs au Conseil des Arts du Canada : comment sont prises les décisions en matière de subventions au Conseil*.
www.canadacouncil.ca/subventions/politiques_subventions/gq127234205403281250.htm.

Développement social Canada. *Plan des connaissances de Développement social Canada : document de travail*, novembre 2005.

Industrie Canada. *Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles — Rapport d'étapes 2005-2006*, Ottawa, 2006.

Justice Canada. *Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles — État des réalisations 2004-2005*, Ottawa, 2005.

Statistique Canada. *Dépenses et personnel de l'administration fédérale en sciences naturelles et sociales*, document de travail, numéro de catalogue 88F0006XIF-no 001, 2005.
www.statcan.ca/francais/research/88F0006XIF/88F0006XIF2005001.pdf